

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

Ordre du jour du Conseil Syndical du 7 février 2022 à 15h30

Aubagne, 111, rue du Dirigeable 13400 AUBAGNE

Délibérations

- Délibération n°1 : Adm- Approbation des statuts du futur EPAGE HuCA
- Délibération n°2 : Fin -Approbation du compte de gestion 2021
- Délibération n°3 : Fin- Approbation du compte administratif 2021
- Délibération n°4 : Fin- Affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022
- Délibération n°5 : Fin- Adoption du Budget Primitif 2022
- Délibération n°6 : Sub- Demande de subventions relatives à la définition d'aménagements GEMAPI sur le bassin versant du Jarret
- Délibération n°7 : Sub- Demande de subventions relatives à la définition et à la réalisation d'aménagements sur l'Huveaune entre Aubagne et la Penne sur Huveaune – Traitement des premiers points de débordement
- Délibération n°8 : Sub-Demande de subvention relatives au programme 2022 d'entretien et de gestion des cours d'eau
- Délibération n°9 : Sub- Attribution de subvention à l'association « Citoyens de la Terre » pour le projet « Symbiose Vallée » sur la période de février à août 2022 dans le cadre de la phase 2 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune en réponse opérationnelle à l'action E.3.2 « les rencontres du bassin versant de l'Huveaune »
- Délibération n°10 : Adm- Acquisition de véhicules
- Délibération n°11 : Adm- Adhésion du SMBVH à l'ANEB et désignation des titulaires et suppléants pour l'année 2022
- Délibération n°12 : Adm – Contrat groupe assurance risques statutaires

Questions diverses

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICALSYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt-deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGIO, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°1

OBJET : ADM – Approbation de la révision des statuts du SMBVH et du projet de statuts de l'EPAGE HuCA, Huveaune-Côtiers-Aygades

Monsieur le Président rapporte :

Historiquement et depuis sa création en 1963 par les 3 communes de Marseille, La Penne-sur-Huveaune et Aubagne, le Syndicat de l'Huveaune intervient pour le compte de ses membres, initialement pour assurer particulièrement des missions de prévention des inondations au travers de travaux hydrauliques et d'entretien des berges. Il s'agissait d'une compétence facultative pour notre collectivité et qui a depuis été complétée par d'autres missions, notamment la gestion écologique des cours d'eau. En effet, à l'appui de la démarche de Contrat de Rivière dans laquelle il s'est engagé dès 2012 avec les partenaires du territoire, le Syndicat a fait évoluer progressivement et en continu ses missions au regard des enjeux réglementaires de l'eau (Directive

cadre sur l'eau et Directive inondation) mais également des besoins identifiés à l'échelle du bassin versant, notamment liés à l'aménagement du territoire et à la valorisation des usages.

Suite à une révision de statuts entrée en vigueur le 31 décembre 2013, le Syndicat de l'Huveaune a évolué dans le sens d'une extension de ses missions à l'échelle globale du bassin versant de l'Huveaune.

Dès fin 2016, le SMBVH a engagé sa contribution aux côtés de la Métropole pour accompagner les changements structurels liés à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, dans le cadre de la démarche « SOCLE », Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau. Cette étude a permis, dans un premier temps, de délimiter les contours de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, tout en favorisant la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire.

Pour mémoire, l'exercice de la compétence GEMAPI (instituée en 2018 mais effectivement exercée depuis longtemps de façon facultative et partielle sur différents territoires dont le bassin versant de l'Huveaune) est fondée sur l'habilitation prévue par l'article L. 211-7.1 du Code de l'Environnement, qui permet aux collectivités, à leurs groupements et aux syndicats mixtes d'intervenir sur des terrains sur lesquels ils ne disposent d'aucun droit réel (ni droit de propriété, ni servitude d'usage). La compétence GEMAPI n'emporte pas la propriété sur les ouvrages, les cours d'eau, les plans d'eau ou les milieux aquatiques, mais est toutefois subrogée dans les droits et les obligations du propriétaire public.

Les missions relevant de cette compétence sont définies au 1^{er}, 2^o, 5^e, 8^e du I de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- 1^{er} L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2^o L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5^e La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8^e La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'action du SMBVH, pour le compte de ses membres, qui lui confient l'exercice de la GEMAPI tout ou partiellement a donc l'opportunité de se déployer selon ces 4 items, en complément des missions complémentaires indissociables elles aussi déjà exercées par notre EPAGE, pour une gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau par bassin versant.

Depuis l'issue de la phase 1 de la démarche SOCLE (2018), et dans le cadre d'une organisation transitoire, la compétence GEMAPI et des missions complémentaires s'est exercée par la Métropole pour les bassins versants dits orphelins (les Aygalades et les bassins versants côtiers) et par le SMBVH pour le bassin versant de l'Huveaune à l'appui d'une révision de ses statuts, entrés en vigueur le 19 février 2019.

C'est dans ce cadre que depuis 2019, la Métropole AMP et la communauté d'Agglomération de Provence Verte constituent les 2 membres du SMBVH, et qu'une labellisation EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) a été obtenue en novembre 2020.

Statutairement, le SMBVH a pour objet de mettre en œuvre une gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune. A cet effet il met en œuvre ses missions selon différentes modalités (statutaire, transfert et convention de délégation et Quasi-règle).

La démarche SOCLE a abouti au premier semestre 2021 à des conclusions afin de définir l'organisation pérenne à mettre en place pour les bassins versants concernés par la Métropole AMP. Par ailleurs, la Métropole, conformément à la loi qui l'autorise, par délibération du 15 février 2018, a arrêté le principe d'une taxe GEMAPI en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. A cet effet, le programme d'actions ainsi que l'estimation précise des moyens techniques humains et financiers à allouer à l'exercice de la GEMAPI sur l'ensemble du territoire métropolitain, ont conduit, par délibération en date du 17 décembre 2020, au dimensionnement de l'enveloppe financière relative à la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024, d'un montant total de 85,20 M€ TTC (soit une moyenne annuelle de 21,30M€) et, par délibération du 17 décembre 2020 à la validation du programme d'actions GEMAPI 2021-2024 nécessaire à la mise en exécution de cette feuille de route pour les années 2021 à 2024. Les parts allouées à chaque bassin versant ont été déterminées de façon estimative.

Pour le territoire objet de la présente délibération, le schéma définitif d'organisation de l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire métropolitain a arrêté la mise en place d'un EPAGE à l'échelle des bassins versants côtiers de la Métropole, de Fos-sur-Mer à La Ciotat, dans le cadre d'une révision des statuts du SMBVH et en accord avec ses deux membres, la Métropole AMP et la communauté d'Agglomération de Provence Verte. Cette organisation implique toutefois le maintien de missions au niveau de la Métropole dans une parfaite complémentarité et synergie (politique d'aménagement du territoire, supports techniques, veille hydrométéo etc.), et un partenariat avec le SABA, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, s'étendant lui-même prochainement à l'échelle des bassins versants dont l'exutoire est l'Etang de Berre.

Le Comité Syndical et le Bureau du SMBVH ont été régulièrement tenus informés des avancements de la démarche SOCLE depuis son lancement, ainsi que les Conseils de Territoire et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte. Lors du Comité de Pilotage du 10 mai, le Président du SMBVH a porté un avis favorable à cette proposition de scenario, retenu par la suite le 4 juin par le Conseil Métropolitain, qui implique une extension importante du SMBVH vers l'Est et l'Ouest. Le SMBVH a précisé lors de Comités de pilotage qu'il partage le fait que ce scenario devrait permettre la meilleure agilité en réponse aux enjeux de l'eau, dans la mesure où les EPAGEs actuels ont pu démontrer que ce fonctionnement est efficace, en combinant réactivité et proximité locale. Les actions menées depuis quelques temps sur ces futurs nouveaux territoires (entre autres via l'extension du PAPI au bassin versant des Aygalades, suivis de travaux à La Ciotat ou encore à Cassis, avis et participation sur d'autres communes du littoral, engagement de l'élaboration de programmes pluriannuels d'entretien sur les cours d'eau côtiers « orphelins » etc.) préfigurent de cette mise en œuvre, notamment via le dispositif de quasi-règle.

Aussi, la démarche de révision des statuts du SMBVH a été engagée par délibération du 1er juillet 2021 du SMBVH, et leur rédaction menée dans un cadre concerté. A l'appui des statuts, l'articulation opérationnelle entre la Métropole et les deux EPAGEs reste importante pour garantir l'efficacité de nos actions publiques sur les bassins versants côtiers, et les services du SMBVH continueront d'y travailler étroitement.

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°1

3

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Plaine, ZI Les Paluds
13400 Aubagne

 SMBVH

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr



En 2022, à l'appui de la révision de ses statuts, le Syndicat poursuivra la mise en œuvre d'une organisation adaptée en termes de feuille de route stratégique et opérationnelle et de moyens humains, logistiques et financiers.

Il s'agit ce jour d'approuver la rédaction des statuts du futur EPAGE HuCA, annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, 5211-20, 5215-21, 5218-1 et 5218-7,
- Le Code de l'Environnement dans son ensemble, notamment les articles L. 211-7 et L-213-12,
- La doctrine du bassin Rhône-Méditerranée pour reconnaître et promouvoir les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), approuvée par délibération n°2015-22 du comité de bassin du 20 novembre 2015,
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et le Programme De Mesures 2016 – 2021, et le projet de nouveau SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration, Le Plan de Gestion du Risque Inondation Rhône-Méditerranée, et la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation arrêté en 2017,
- Le schéma directeur de coopération intercommunale (SDCI) du département des Bouches-du-Rhône arrêté le 20 mars 2017,
- La délibération du 23 janvier 2017 actant par le SIBVH un avis sur le SDCL et sa participation à la démarche SOCLE de la Métropole,
- La délibération du 19 octobre 2017 AMP de la Métropole Aix-Marseille Provence portant organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- Le Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Rapport de présentation et d'état des lieux, premier rapport d'étape La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune et les autres bassin versants,
- septembre 2017 joint en annexe de la délibération du 19 octobre 2017 citée ci-dessus,
- La délibération du 14 décembre 2017 actant la conservation de l'exercice de la compétence GEMAPI au niveau métropolitain abrogeant les délibérations n° HN 056-187/16/CM, HN 088-219/16/CM, HN 108-239/16/CM, HN 129-260/16/CM, HN 143-274/16/CM, HN 157-288/16/CM du Conseil de Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole aux six Conseils de Territoire,
- La délibération de la Métropole Aix-Marseille Provence du 28 juin 2018 actant l'Instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à compter de l'année 2019 n° MET 18/6426/CM,
- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,

- L'arrêté Préfectoral portant transformation du Syndicat de l'Huveaune en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et des Gestion des Eaux) établi en date du 4 novembre 2020,
- La délibération n°4 du 5 décembre 2019 portant approbation de la mise en œuvre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades en co-portage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI complet) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades, porté par le SMBVH pour co-porteur avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et animateur technique et lancement de la mise en œuvre des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH,
- La délibération du 17 décembre 2020 de la métropole portant approbation du montant de la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024.
- La délibération du 17 décembre 2020 de la métropole portant approbation du programme d'actions pluriannuel 2021-2024 ;
- La délibération de juin 2021 de la Métropole MAMP approuvant les conclusions de la démarche SOCLE et les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Métropole Aix- Marseille-Provence,
- La délibération n°1 du SMBVH 1er juillet 2021 approuvant les conclusions de la démarche SOCLE impliquant l'organisation structurelle de l'exercice de la compétence GEMAPI répartie entre une structuration à l'échelle métropolitaine et deux EPAGEs et engageant la procédure de révision des statuts,
- La délibération n°1 du 1er juillet 2021 du SMBVH approuvant les conclusions du Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) et engageant de la révision des statuts du SMBVH pour la mise en œuvre d'un EPAGE à l'échelle des bassins versants côtiers de la Métropole AMP.

CONSIDERANT

- Le travail de concertation technique et politique avec notamment la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte pour accompagner la mise en place d'une organisation pérenne de la gestion par bassin versant,
- Qu'au vu des conclusions de la démarche SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau), il convient de définir, après la période transitoire 2018-2020, le cadre définitif d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire métropolitain d'Aix-Marseille-Provence,
- La nécessité d'une gestion intégrée et concertée du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant du l'Huveaune et des bassins côtiers du littoral de la Métropole AMP,
- La nécessité pour le Syndicat de modifier ses statuts,
- La nécessité que le Syndicat soit labellisé EPAGE,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique du Syndicat et de ses membres,
- Que le Syndicat est porteur des dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- Les conventions (et leurs avenants) de délégation de compétence et de quasi-régie établies depuis 2019 entre le SMBVH et la Métropole et les conventions à venir,

- L'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE,

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de statuts de l'EPAGE HuCA, actant la révision des statuts du SMBVH, et annexés à la présente délibération,

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président du SMBVH à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : de mener à bien la procédure de labellisation EPAGE à l'échelle de l'ensemble du périmètre de l'EPAGE HuCA auprès du préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée Corse,

ARTICLE 4 : d'inscrire les crédits nécessaires au BP2022 à l'exercice des missions du Syndicat.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

Après avoir délibéré,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°1

6

PROJET
12.02.22
PAGE 13

E PAGE
Huveaune-Côtiers-Aygades

STATUTS

EPAGE

Statuts de l'EPAGE HuCA (Huveaune – Côtiers – Aygalades)

Par révision des statuts du SMBVH, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

Préambule

Historiquement et depuis sa création en 1963 par les 3 communes aval de l'Huveaune, le Syndicat de l'Huveaune intervient pour le compte de ses membres pour assurer des missions de prévention des inondations au travers de travaux hydrauliques et d'entretien des berges. A l'appui de la démarche de Contrat de Rivière qu'il avait engagé dès 2012 avec les partenaires du territoire, le Syndicat a fait évoluer progressivement et en continu ses missions au regard des enjeux réglementaires de l'eau (Directive cadre sur l'eau et Directive inondation) mais également des enjeux locaux, notamment liés à l'aménagement du territoire et à la valorisation des usages.

Suite à une révision de statuts au 31 décembre 2013, le Syndicat de l'Huveaune a fait évoluer ses missions à l'échelle globale du bassin versant. Du fait de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 et suite aux conclusions de la première phase de la démarche SOCLE (schéma d'organisation des compétences locales d'eau) menée à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Syndicat est devenu SMBVH (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune) par arrêté préfectoral en date du 19 février 2019. Cette révision a entériné la substitution des communes historiquement membres par les 2 EPCI devenus alors membres, Métropole AMP et communauté d'Agglomération de Provence Verte. Le SMBVH avait dans la foulée engagée une démarche de reconnaissance EPAGE, qui a mené à sa labellisation en date du 4 novembre 2020.

La démarche SOCLE a formalisé ses conclusions au premier semestre 2021 afin de définir l'organisation pérenne à mettre en place pour les bassins versants concernés par la Métropole AMP, et a abouti de fait à une nouvelle révision des statuts du SMBVH, en vue de devenir un EPAGE compétent sur un territoire étendu et selon les modalités décrites dans les présents statuts formalisés de façon concertée entre les membres du Syndicat et en réponse aux enjeux réglementaires et besoins territoriaux.

Les évolutions précitées entraînent la modification des statuts en vigueur du SMBVH, en termes de dénomination du Syndicat, de périmètre, d'objet et de compétences, d'administration, de fonctionnement et de siège comme suit. Deux nouveaux articles sont introduits dans les statuts quant au périmètre du Syndicat et à la Gouvernance.

Article 1 — Constitution et dénomination du Syndicat

En application des dispositions des articles L.5711-1 à L 5711-5 du Code Général des Collectivités Territoriales est constitué un Syndicat Mixte fermé entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour leur partie de territoire située sur le bassin :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La Communauté d'Agglomération Provence Verte.

En application des articles L.213-12 et R.213-12 du code de l'environnement, le Syndicat est labellisé établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE). Il prend la dénomination de EPAGE "HuCA, Huveaune-Côtiers-Huveaune", désigné ci-après « EPAGE ».

Article 2 — Périmètre

Le périmètre de l'EPAGE est constitué du bassin versant de l'Huveaune, du bassin versant des Aygalades et des bassins versants côtiers de la baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il est précisé par la carte annexée aux présents statuts, ainsi que par la liste des communes concernées.

Article 3 — Objet

L'EPAGE a pour vocation de définir et développer une stratégie à l'échelle des bassins versants de son périmètre et à l'interface terre-mer, en termes de prévention des inondations et de préservation, restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les enjeux de l'eau, le développement et l'aménagement durable du territoire, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et selon les principes de solidarité de bassins.

Il a pour objet d'impulser, d'animer et de mettre en œuvre une politique et une gestion intégrée et concertée des milieux aquatiques et en matière de prévention des inondations.

Pour ce faire :

- il définit et met en œuvre les programmes d'actions et de suivi, selon les compétences et missions mentionnées à l'article 4 des présents statuts ;
- il coordonne les autres maîtrises d'ouvrage locales concernées, dans une recherche de synergie et de mutualisation à l'échelle de son périmètre ;
- il participe à l'animation, à la concertation et à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau, des milieux aquatiques, des inondations, des ressources, en lien avec l'aménagement du territoire, le développement économique, l'urbanisme et littoral, la santé et salubrité publique, l'agriculture, la recherche, avec lesquels une articulation est nécessaire pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de son périmètre et une gestion adaptée du risque inondation.

Il exerce son objet pour des actions relevant de l'intérêt général, ou de l'urgence, dans le respect des droits et obligations des propriétaires et de leurs associations.

Article 4 – Modalités d'intervention, compétences et attributions

Pour répondre à son objet, l'EPAGE exerce :

4.1. Pour l'ensemble de ses membres :

- a. La définition et le portage de documents de planification, de programmation ou d'études à l'échelle de tout ou partie de son périmètre et de tout dispositif réglementaire ou contractuel ayant pour objet la gestion équilibrée et durable de la ressource-en-eau, la prévention des inondations, la préservation des milieux aquatiques et la protection des espèces faunes/flore, aquatiques
- b. Les études et les travaux d'entretien des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau par transfert d'une partie de l'item 2^e de l'article L. 211-7 du code de l'environnement instituant la compétence GEMAPI.
- c. Un rôle de conseil, d'assistance auprès des opérateurs locaux de son périmètre dans la préparation, la planification et la réalisation de leurs projets et de leurs missions dans le cadre de son objet.
- d. Des missions de connaissance, d'animation, de communication, de pédagogie et la diffusion des connaissances acquises dans le cadre de son objet.
- e. La production et la publication de données dans le cadre de son objet.
- f. La création, la gestion et le suivi de réseaux de mesures dans le cadre de son objet.
- g. Toute autre mission ou action répondant à son objet statutaire.

4.2. Par délégation de compétence :

En application de l'article L. 213-12 du code de l'environnement, l'EPAGE peut se voir déléguer par ses membres selon les modalités de l'article L. 1111-8 du code général des collectivités territoriales tout ou partie des items 1^e, 2^e, 5^e et 8^e de l'article L. 211-7 du code de l'environnement composant la compétence GEMAPI et visant des études, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations en vue de :

- 1^e L'aménagement du bassin ou d'une fraction du bassin.
- 2^e L'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5^e La défense contre les inondations ou les submersions marines.
- 8^e La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Toute demande de délégation d'un membre est soumise à l'accord du comité syndical dans les règles de majorité requises. Cet accord peut être conditionné par les modalités du règlement d'intervention l'EPAGE. Dans le cadre de l'exercice de cette délégation, le pilotage est co-anime par le membre et l'EPAGE.

4.3 Selon son règlement d'intervention :

Le Comité syndical peut arrêter un règlement d'intervention fixant le cadre dans lequel il met en œuvre l'ensemble de ses compétences et missions.

4.A. Dans le cadre de prestations de service :

L'EPAGE est habilité, à titre accessoire et sans préjudice des règles de publicité et de mise en concurrence qui s'imposent, à effectuer des prestations dans les domaines concourant à son objet au profit de ses membres et de tiers non membres situés dans le périmètre de l'EPAGE.

Les deux parties sont liés par une convention qui fixe le contenu précis de la mission, la durée, les engagements réciproques, les modalités de financement et de pilotage. Ces prestations peuvent être conditionnées par les modalités du règlement d'intervention de l'EPAGE.

Article 5 — Fonctionnement de l'EPAGE

5.1. Composition du comité syndical

L'EPAGE est administré par un comité syndical composé de 22 délégués titulaires, désignés par les assemblées délibérantes de ses membres :

- la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de 20 délégués
- la Communauté d'agglomération Provence Verte dispose de 2 délégués

Chacun des membres désigne autant de délégués suppléants qu'il désigne de membres titulaires. Chacun des délégués est désigné pour la durée du mandat qu'il détient.

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité des délégués en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, la réunion se tient de plein droit dans un délai de 3 jours francs. Les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre de délégués présents.

5.2. Suppléance et mandat

En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative, dès lors, que le délégué titulaire en a avisé le Président.

En cas d'empêchement du délégué suppléant, le délégué titulaire peut donner pouvoir de voter en son nom à un autre délégué titulaire de son choix. Un même délégué ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Les règles de fonctionnement du comité syndical sont fixées dans le règlement intérieur.

5.3. Bureau et Présidence

Le comité désigne, parmi les délégués qui le composent, un bureau composé d'un président, de 3 vice-présidents et de 3 membres.

Le bureau exerce les attributions qui lui ont été déléguées par le comité syndical. La délégation de pouvoir prend la forme d'une délibération, à l'exception :

- 1^e du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ainsi que des conditions techniques et financières d'intervention pour chaque domaine de compétence visé aux articles 2-2 et 2-3 des présents statuts ;
- 2^e de l'approbation du compte administratif ;

3° des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intentée en application de l'article L. 1612-15 ;

4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ; 5° de l'adhésion du syndicat à un établissement public ; 6° de la délégation de la gestion d'un service public.

Le président est seul chargé de l'administration du Syndicat, mais il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. La délégation de fonction est accordée par arrêté nominatif. En cas d'empêchement de ces derniers, le Président peut les accorder à d'autres membres du bureau. L'arrêté précise si la délégation de pouvoir emporte ou non délégation de signature.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation.

Les modalités de fonctionnement du bureau sont fixées dans le règlement intérieur.

5.4. Membres associés

Le Président peut inviter à participer aux réunions du comité syndical, sans voix délibérative, des représentants de collectivités ou d'établissement dont les compétences intéressent l'objet de l'EPAGE.

5.5. Commissions

Le comité syndical peut créer toutes commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité syndical.

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés dans le règlement intérieur de l'EPAGE.

5.6 Règlement intérieur

Le comité syndical vote par délibération prise dans les six mois suivant l'installation ou le renouvellement complet, un règlement intérieur fixant les modalités qui ne seraient pas déterminées par les présents statuts.

Article 6 — Ressources

Le budget de l'EPAGE pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires par l'exécution des missions constituant son objet.

6.1 Ressources

Les ressources de l'EPAGE comprennent, sans que cette énumération soit limitative :

- les cotisations versées par les membres adhérents,

- les subventions ou dotations qui peuvent lui être allouées,
- les produits des dons et legs,
- les produits des emprunts,
- les produits des redevances correspondant aux services rendus ou aux prestations fournies,
- les intérêts et revenus des biens meubles ou immeubles, des et valeurs lui appartenant,
- les capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel,
- la participation financière des entités associées par voie de convention,
- toutes autres ressources autorisées par la loi.

6.2 Contributions

La contribution statutaire des membres aux dépenses du syndicat, après déduction des recettes liées aux missions qui lui sont confiées dans le cadre des présents statuts, est répartie entre ceux-ci au prorata de leur population comprise sur le bassin versant, à hauteur de :

- 99,5% pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 0,5% pour la Communauté d'Agglomération Provence Verte, dans la limite d'une contribution totale de 10 000€ par an, la contribution statutaire de la Métropole correspondant au solde le cas échéant.

Article 7 – Durée du Syndicat

L'EPAGE est institué pour une durée illimitée.

Article 8 — Siège de l'EPAGE

Le siège social de l'EPAGE est fixé au 932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds, 13400 Aubagne. Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du comité syndical.

Article 9 - Comptabilité

La comptabilité est confiée au trésorier principal, receveur principal de la commune d'Aubagne.

Article 10 — Gouvernance

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, l'EPAGE s'assure que les élus et acteurs de son périmètre soient associés à sa stratégie et ses actions de gestion de prévention des inondations et de préservation, restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, ainsi que de toute action contribuant à son objet.

Pour ce faire, il met en place :

- a. Des commissions géographiques et/ou thématiques pour procéder à des échanges d'informations, débattre et donner des avis sur la cohérence entre les projets de territoire des membres du syndicat et des communes du bassin avec la programmation syndicale et certains dossiers en cours de l'EPAGE

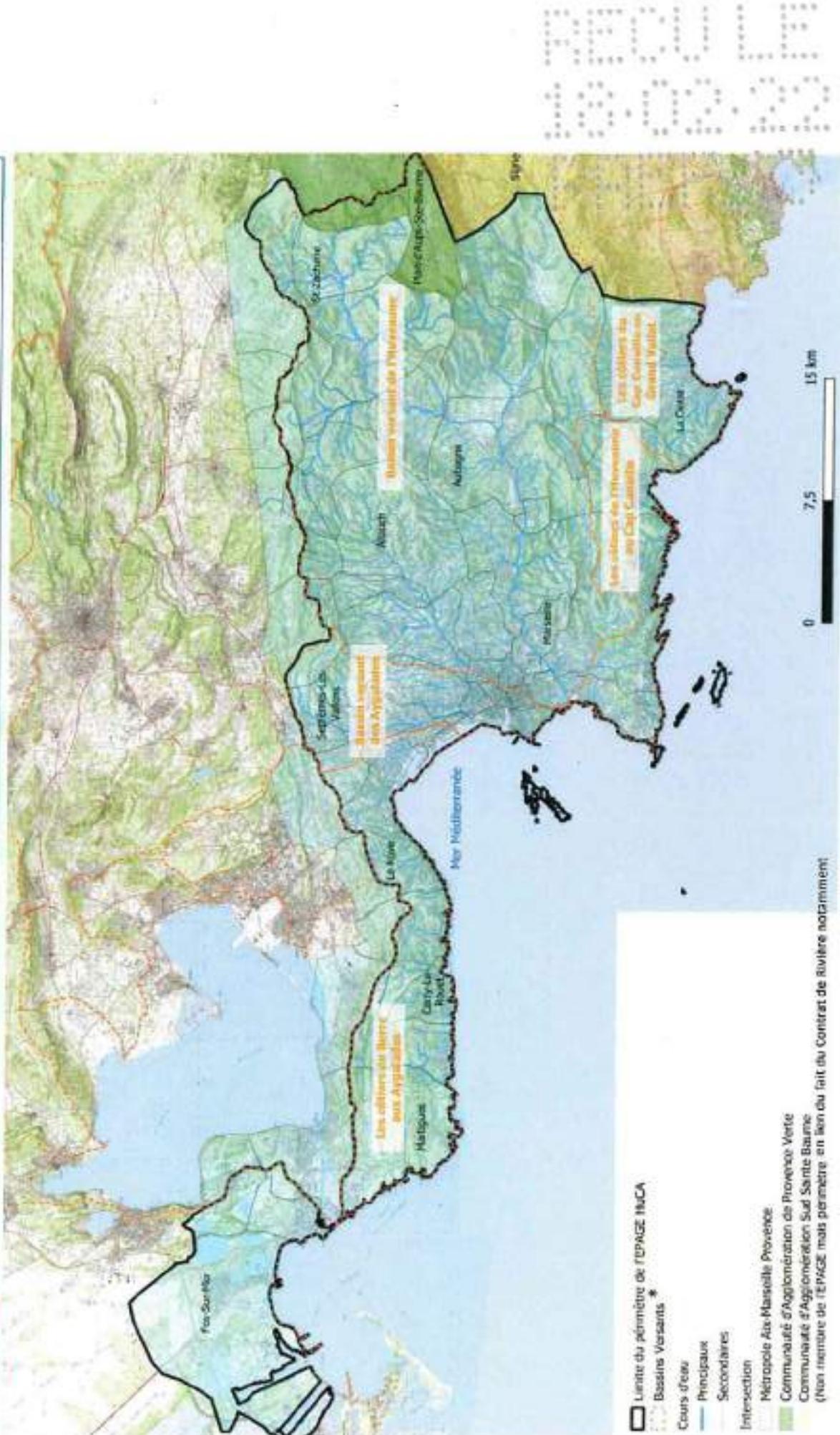
- b. Un Comité technique animé par l'EPAGE, constitué de sa Direction et de la Direction GEMAPI des EPCI-FP membres, et de leurs référents techniques selon l'ordre du jour des réunions, pour échanger sur les modalités de réalisation et le suivi de certains dossiers, le suivi des réseaux etc.
- c. Le Comité de Rivière Huveaune-Aygalades, dans le cadre de l'élaboration et du suivi des démarches de Contrat de Rivière et de PAPI, instance élargie de gestion à l'échelle des bassins versants, ainsi que tout autre Comité de pilotage ou instance créée en lien avec les dispositifs portés par l'EPAGE pour participer aux travaux de mise en œuvre opérationnelle du comité syndical dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Annexe 1 : liste des communes incluses dans le périmètre d'adhésion de l'EPAGE

Communes		Superficie (km ²)	Population	CT	Superficie du bassin versant de la commune dans l'EPAGE	Pour mémoire : superficie des concernées des communes également incluses dans l'EPAGE « Berre »
ALLAUCH	13002	50,30	18900	CT1	50,30 km ²	
AUBAGNE	13005	54,90	42600	CT4	54,90 km ²	
AURIOL	13007	44,84	9500	CT4	44,84 km ²	
BELCODENE	13013	12,97	1400	CT4	4,57 km ²	8,40 km ²
CADOLIVE	13020	4,18	2100	CT4	4,18 km ²	
CARRY-LE-ROUET	13021	10,10	6000	CT1	10,10 km ²	
CASSIS	13022	26,87	8000	CT1	26,87 km ²	
CEYRESTE	13023	22,61	3600	CT1	22,61 km ²	
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	13026	31,65	11400	CT1	9,99 km ²	22,56 km ²
CARNOUX-EN-PROVENCE	13119	3,45	7000	CT1	3,45 km ²	
CUGES-LES-PINS	13030	38,81	3800	CT4	38,81 km ²	
ENSUÈS-LA-REDONNE	13033	25,83	4500	CT1	17,78 km ²	8,05 km ²
FOS-SUR-MER	13039	92,31	13900	CT5	92,31 km ²	
GEMENOS	13042	32,75	5500	CT1	32,75 km ²	
LA BOUILLADISSE	13046	12,61	4900	CT4	12,61 km ²	
LA CIOTAT	13028	31,46	31600	CT1	31,46 km ²	
LA DESTROUSSE	13031	2,93	2500	CT4	2,93 km ²	
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	13070	3,56	6000	CT4	3,56 km ²	
LES PENNES-MIRABEAU	13071	33,66	19000	CT2	8,87 km ²	24,79 km ²
LE ROVE	13088	22,97	4000	CT1	12,84 km ²	10,13 km ²
MARSEILLE	13055	240,62	798400	CT1	240,62 km ²	
MARTIGUES	13056	71,44	43500	CT6	46,93 km ²	24,51 km ²
MIMET	13062	18,70	4200	CT2	6,15 km ²	12,55 km ²
NANS-LES-PINS	83860	48,95	4276	CAPV	10,15 km ²	
PEYNIER	13072	24,76	2800	CT2	1,70 km ²	23,06 km ²
PEYPIN	13073	13,35	5000	CT4	13,35 km ²	
PLAN D'AUPS	83093	24,67	2067	CAPV	21,26 km ²	
PLAN-DE-CUQUES	13075	8,52	10500	CT1	8,52 km ²	
PORT-DE-BOUC	13077	11,46	16700	CT6	11,46 km ²	
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	13085	31,15	4700	CT1	31,15 km ²	
ROQUEVAIRE	13086	23,83	7900	CT4	23,83 km ²	
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	13098	21,02	5500	CT6	10,88 km ²	10,14 km ²
SAINT-SAVOURNIN	13101	5,89	2600	CT4	4,89 km ²	1,00 km ²
SAUSSET-LES-PINS	13104	12,10	7200	CT1	12,10 km ²	
SEPTEMES-LES-VALLONS	13105	17,84	10200	CT1	17,84 km ²	
SIMIANE-COLLONGUE	13107	29,84	5300	CT2	10,40 km ²	19,44 km ²
SAINTE-ZACHARIE	83120	27,02	4200	CT4	27,02 km ²	
TRETS	13110	70,31	9300	CT2	16,01 km ²	54,30 km ²

Superficie totale du territoire d'adhésion de l'EPAGE : 1032 km²

Annexe 2 : carte du périmètre d'adhésion



EPAGE HuCA (Huveaune-Côtières-Aygades) projet de statuts présentés en Conseil Syndical du SMBVH le 7 février 2022 9

Les déminétres « bâsimi versant » sont ceux de SOAGE (Schéma directeur schéma Michelin) le planimètre topographique discuté également être pris en compte.

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNENombre de Conseillers
en exercice : 15

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°2

OBJET : FINANCES - Approbation du compte de gestion 2021

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion relatif à l'exercice 2021 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°2

2

SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE
BUDGET PRINCIPAL

COMpte DE GESTION
EXERCICE 2021

publié à

La Chambre régionale des comptes

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 31/01/2022

013002 SGC AUBAGNE

Population 945531
Résidence 914 sup égal 100000
Voté par Nature avec ref. Econct.

SOMMAtRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3	
1 Bilan synthétique	Estat I-1 4	
2 Bilan	Estat I-2 5	
2.1 Bilan Actif		
2.2 Bilan Passif		
3 Compte de résultat synthétique	Estat I-3 13	
4 Compte de résultat	Estat I-4 14	
5 Annexe	18	
Etats des opérations pour compte de tiers	Estat I-5 19	
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	22	
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Estat II-1 23	
2 Résultats d'exécution	Estat II-2 24	
3 Etat de consommation des crédits	Estat II-3 26	
4 Etat de réalisation des opérations	Estat II-4 30	
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36	
1 Balance des comptes	Estat III-1 27	
2 Situation des valeurs inactives	Estat III-2 58	
4EME PARTIE : Page des signatures	59	

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

30700 - SM BASSIN VERSANT NOUVELLE

Exercice 2021

ACTIF NET (1)		Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		387,79	Décactions	5 586,65
Terrains		16 118,17	Fonds Globalisés	2 177,96
Constructions			Réserve	952,92
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		2 610,05	Déférances sur réalisations	-10,85
Immobilisations corporelles en cours		3 114,05	d'immobilisations	
Immobilisations mises en concession, biferme ou à disposition et immobilisations affectées			Report à nouveau	112,37
Autres immobilisations corporelles		19,41	Résultat de l'exercice	61,31
Total immobilisations corporelles (nettes)		19 661,68	Subventions transférables	
Immobilisations financières		707,81	Subventions non transférables	10 369,07
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		20 757,27	droits de l'affacturant, du concédant, de l'afférent et du remettant	
Stocks			Autres fonds propres	
Crédances			TOTAL FONDS PROPRES	39 749,46
Valeurs mobilières de placement			492,81 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
disponibilités			Dettes financières à long terme	1 338,44
Autres actifs circulant			493,95 Fournisseurs (2)	251,40
TOTAL ACTIF CIRCULANT		986,76	Autres dettes à court terme	604,72
Comptes de régularisations			TOTAL DETTES	656,13
			Comptes de régularisations	1 994,57
TOTAL ACTIF		21 744,03	TOTAL PASSIF	21 744,03

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats dénis pendant la jouée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

EDWARD LEE MURKIN - 10700

ACTIF	BRUT	Exercice 2021		Exercice 2020	
		AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
Subventions d'équipement versées					
Autres immobilisations incorporelles	317 565,43	125 779,95	337 788,48	646 209,31	646 209,31
Immobilisations incorporelles en cours	16 118 167,27		16 118 167,27	16 118 167,27	
Terrains en toute propriété					
Constructions en toute propriété					
Construction sur sol autre en tte prop réseaux installations voirie r/s divers	2 410 050,16		2 410 050,16	2 410 050,16	
Collections &c œuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles	30 084,28		30 084,28	19 406,93	19 406,93
Immobilisations corporelles en cours	1 114 052,49		1 114 052,49	476 019,23	476 019,23
Immo affect à service non personnalisé					
Immo en concess afferm à dispo immo aff					
Terrains reçus au titre de mise à dispo					
Construc reçues au titre mise à dispo					
Construction sur sol autre mise à dispo					
réseaux installations voirie r/s divers					
Collections &c œuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
NOTIFIER À REPORTER					
	20 189 919,63		20 189 919,63	20 019 455,33	19 656 301,53

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT MURENA

EXERCICE 2021

	ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	SHT	
	REPORT	20 169 919,63	140 454,30	20 049 467,33	19 656 301,52
ACTIF IMMOBILISE	Terrains reçus au titre d'affectation				
	Construc. reçues au titre d'affectation				
	Construc. sol d'austui au titre affectat				
	Murs et autres installations voire les divers				
	Installations et œuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	707 808,02		707 808,02	707 808,02
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	20 877 727,65	140 454,30	20 737 273,35	20 374 109,54

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

	ACTIF	BENEF	Exercice 2021		Exercice 2020
			AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
	Production autres que terrains				
	Terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanciers irrécouvrables au 1er juillet des exercices				
	Créances sur l'Etat et collectivités publiques	208 500,00		208 500,00	
	Créances sur BACAS et CGE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers	284 312,74		284 312,74	
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	986 757,76			665 767,76

BILAN (en Euros)

30100 - SM BASSIN VERSANT HOUEAINE

	ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
		BRUT	MORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMTESSES DE SAINTONGE	Charges à répartir sur plusieurs exercices de remboursement des obligations Dépenses à classer ou à régulariser Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	21 884 485,41	140 454,30	21 744 031,11	21 039 877,30
	TOTAL GENERAL (I + II + III)				
	RESERVAIRE				

BILAN (en Euros)

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUZIAU

PASSIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
Dotations	5 586 647,48		5 586 647,48	
Mise à disposition chez le bénéficiaire				
Affectation par collecte de rattachement				
Reserves	952 924,90			
Neutra sortie subv équip versées				746 984,71
Raport à nouveau				
Résultat de l'exercice	112 367,44			
61 342,80				318 307,63
Subventions transférables				
Déférances sur réalisations d'Innov	-10 846,05			-10 846,05
Fonds globalisés	2 177 962,00			2 041 538,03
Subventions non transférables	10 869 055,27			10 578 330,27
Droits de l'affection				
FONDS PROPRES TOTAL I	19 749 461,84			
			19 260 962,07	

Exercice 2021

Exercice 2020

N° CODIQUE DU FONTE COMPTEABLE : 013002

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ADRAGNE

ETABLISSEMENT : SM BASSIN VERANT HUVEAUNE

BILAN (en Euros)

		Exercice 2021	
		Exercice 2020	
PASSIF	Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques et charges
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL IT		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES			
RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR			

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUVAINE

BILAN (en Euros)

PASSIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
Emprunts obligataires			468 119,07	497 905,04
Emprunts auprès des états de crédits			870 321,83	873 571,63
Credits et dettes financières divers				
Pourvoeure et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes envers l'Etat et les collect. publ.				
Dettes envers la CCRS et CDE rattachées				
Opérations pour le compte de tiers				
Autres dettes				
Fournisseurs d'aménibilisations				
Produits donatifs d'avance				
DETTE TOTAL XII		1 994 569,27	1 778 915,23	

Exercice 2021

Exercice 2020

BILAN (en Euros)

		Exercice 2021	
		Exercice 2020	
PASSIF		PASSIF	
Réserves à classer ou à régulariser			
Ecart de conversion - Bassin			
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	21 744 031,11	21 039 877,30	
CONSESSES DE REGULARISATION			

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

	Exercice 2021	Exercice 2020
POSESSES		
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	946,09	994,70
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	946,09	994,70
Traitements, salaires, charges sociales	466,02	362,38
Achats et charges externes	385,80	253,66
Participation et interventions	7,90	18,65
Dotations aux amortissements et provisions	33,53	24,92
Charges courantes non financières	10,15	5,73
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	873,45	665,34
Produits courantes financières		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER	16,43	17,71
RESULTAT COURANT	-16,40	-17,71
PRODUITS EXCEPTIONNELS	56,25	311,64
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5,10	13,31
IMPOSTS SUR LES BENEFICES	6,67	6,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	61,34	316,31

Exercice 2021

COMTE DE RESULTAT 2021

		Exercice 2021	
		Exercice 2020	
POSTES	POSTES COURANTES NON FINANCIERES	POSTES	POSTES COURANTES NON FINANCIERES
			Impôts locaux
			Autres impôts et taxes
			Produits de services, denrées et ventes divers
			Production stockée
			Production immobilisée
			Réalisé sur amortissements et provisions
			Transferts de charges
			Autres produits
			Dotations de l'Etat
			Servitutions et participations
			Autres attributions opérationnelles
			TOTAL I
			994 597,03
			946 093,12
			CHARGES COURANTES NON FINANCIERES
			Traitements et salaires
			Chargés sociaux
			Achats et charges externes
			Impôts et taxes
			Dotations amortissements des immobilisations
			Dot amort sur charges à répartir

Exercice 2021

Exercice 2020

COMTE DE RESULTAT 2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

	FORTES	Dotations aux provisions Contingents et participations Subventions	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021
A = RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I+II)					
PRODUITS COURANTS FINANCIERS					
Valuers mob et créances de l'actif immo Autres intérêts et produits assimilés Gaine de change					
Produit net sur cessions de VNP Reprises sur provisions Transferts de charges					
TOTAL III					
CHARGES COURANTES FINANCIERES					
Intérêts et charges assimilées Pertes de change					
Charges nettes sur cessions de VNP					
Dotations aux amort et aux provisions					
TOTAL IV					
			16 396,86	17 713,77	17 713,77

COMTE DE RESULTAT 2021

30700 - SM BASSIN VERSANT MOUVEAUNE

POSTES		Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021
	B = RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)			
	A + B - RESULTAT COURANT			
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except op gestion : Subventions		-16 396,86	-17 713,77	
Prod exception gestion : Autres opér		56 245,34	31 641,21	
Produits des cessations d'immobilisations				
Dif réalis(négatives) repr cpté résultat		160,44		
Neutralisation des amortissements		1 500,00		
Prod exception capital : Autres opér		2 003,25		
Reprises aux provisions				
Transferts de charges		9 837,80		
TOTAL V		5 097,46	13 508,43	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charg except op gestion : subventions				
Charg except op gestion-autres opérations				
Valeur comptable des immo cédées				
Diff réalis(positives) transf à investis				
Charg except op capital-autres opérations				
Dotations aux amort et aux provisions				
TOTAL VI		6 842,07		

COMPTE DE RESULTAT 2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020
C = RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		5 097,45	6 566,42
TOTAL DES PRODUITS (I+II+VI)		951 190,53	1 008 205,32
TOTAL DES CHARGES (I+IV+VII)		819 847,78	619 897,89
RESULTAT DE L'EXERCICE		61 342,80	318 307,63

Exercice 2021

Exercice 2020

Exercice 2021

Exercice 2020

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013002

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AUBAGNE

ETABLISSEMENT : SH BASSIN VERSANT HUVEAUME

30700 - SH BASSIN VERSANT HUVEAUME

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations Compte de Tiers

Exercice 2021

Opérations pour le compte de tiers	Balancé d'entrée	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balancé de sortie
Opérations pour le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUVEAUME

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations Compte de Tiers

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Solde débiteur	Solde de sortie
	Solde débiteur	Solde créditeur				
4581-02	17 160,00		145 500,00	38 520,00	15 650,00	55 680,00
4582-02		112 927,68			112 927,68	161 160,00
4582-03		60 000,00				60 000,00
4581-04	70 738,66		24 958,40			95 137,06
4582-04		87 500,00				145 521,06
4581-05		10 992,00				10 992,00
4502-05		25 000,00				25 000,00
4582-06		10 000,00				10 000,00
4581-07		3 000,00				3 000,00
4582-07				8 976,00		
					3 000,00	

Résultats budgétaires de l'exercice

30100 - 84 BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
REVENUS			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 330 287,12	1 156 759,44	3 487 046,56
titres de recette enis (b)	1 100 756,43	1 134 040,45	2 234 796,89
Réductions de titres (c)		1 76 535,00	176 535,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 100 756,43	957 505,95	2 058 261,89
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 330 287,12	1 156 759,44	3 487 046,56
Mandats émis (f)	893 693,36	964 164,54	1 857 857,92
Annulations de mandats (g)		68 001,88	68 001,88
Dépenses nettes (h = f - g)	893 693,36	856 162,66	1 789 356,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	207 063,05	61 342,60	268 405,65
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUZAGE

Exercice 2021

	RESULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement Fonctionnement	70 487,55 318 307,63	205 940,19	207 063,05 61 342,80		277 551,00 173 710,24
TOTAL I	388 795,58	205 940,19	260 405,85		451 261,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	388 795,58	205 940,19	260 405,85		451 261,24
TOTAL I + II + III					

Etat Consommation des Crédits

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30700 - 834 BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (niveau 1e niveau de vote)	Intitulé	Budget préalable	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations	
								7 = 3 - 6	7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00		43 437,00	33 064,96		33 064,96		10 372,04
20	Immobilisations incorporelles	398 360,00		398 360,00	131 376,00		131 376,00		266 984,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00		10 000,00					10 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 523,20		21 523,20	7 732,76		7 732,76		13 790,44
23	Immobilisations en cours	122 616,85		122 616,85	277 642,19		277 642,19		645 032,66
	Sous-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPÉRATIONS	1 195 995,05		1 195 995,05	449 815,91		449 815,91		746 179,14
458102	Opération pour compte tiers n° 458102	132 840,00		132 840,00	38 520,00		38 520,00		94 320,00
458103	Opération pour compte tiers n° 458103	176 000,00		176 000,00					176 000,00
458104	Opération pour compte tiers n° 458104	104 261,00		104 261,00	24 998,40		24 998,40		79 262,60
458105	Opération pour compte tiers n° 458105	90 000,00		90 000,00	10 992,00		10 992,00		79 008,00
458106	Opération pour compte tiers n° 458106	70 000,00		70 000,00					70 000,00
458107	Opération pour compte tiers n° 458107	100 000,00		100 000,00	8 976,00		8 976,00		91 024,00
458108	Opération pour compte tiers n° 458108	100 000,00		100 000,00					100 000,00
	Sous-TOTAL OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DES Tiers	773 901,00		773 901,00	83 486,40		83 486,40		690 414,60
	TOTAL OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENT	1 969 896,05		1 969 896,05	533 302,31		533 302,31		1 436 593,74
041	Opérations patrimoniales	360 391,07		360 391,07	360 391,07		360 391,07		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	360 391,07		360 391,07	360 391,07		360 391,07		360 391,07
	TOTAL GÉNÉRAL	2 330 287,12		2 330 287,12	893 693,38		893 693,38		1 436 593,74

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECHETTES

30100 - SN BASSIN VERSANT HUVEAUME

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total Prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations	7 = 3 - 6
10	Dotation fonds divers et réserves	255 940,19		255 940,19	342 362,16		342 362,16	-56 421,97	
13	Subventions d'investissement	193 875,50		193 875,50	290 735,00		290 735,00	103 140,60	
16	Emprunts et dettes assimilées	356 217,51		356 217,51	1 006 093,30	633 097,16	633 097,16	356 277,51	
Sous-TOTAL CHAPITRES REELLES VENUS SAM		1 606 093,30						372 996,14	
458202	Opération pour compte tiers n° 458202	30 000,00		30 000,00	15 660,00		15 660,00	14 340,00	
458203	Opération pour compte tiers n° 458203	297 727,68		297 727,68				297 727,68	
458204	Opération pour compte tiers n° 458204	174 959,50		174 959,50	59 021,06		58 021,06	116 378,54	
458205	Opération pour compte tiers n° 458205	90 000,00		90 000,00				90 000,00	
458206	Opération pour compte tiers n° 458206	70 000,00		70 000,00				70 000,00	
458207	Opération pour compte tiers n° 458207	97 000,00		97 000,00				97 000,00	
458208	Opération pour compte tiers n° 458208	100 000,00		100 000,00				100 000,00	
Sous-TOTAL OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE		359 727,78		859 727,78	73 681,06		73 681,06	766 046,22	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 865 820,58		1 865 820,58	706 778,22		706 778,22	1 159 042,36	
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 587,52		33 587,52	33 587,14		33 587,14	0,38	
041	Opérations patrimoniales	360 351,07		360 351,07	360 391,07		360 391,07		
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		393 918,59		393 918,59	393 978,21		393 978,21	0,38	
031	Solde d'exécution de la section d'invest	70 487,95		70 487,95				70 487,95	
TOTAL GENERAL		2 339 287,12		2 339 287,12	1 100 756,43		1 100 756,43	1 229 530,69	

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30700 - EN BASSIN VERSANT HYDRAULIQUE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes		Solde provisions/ réalisations 7 = 3 - 6
							3 = 1 + 2	4	
011	Charges à caractère général	576 900,00	-20 000,00	556 900,00	418 424,72	52 624,60	355 800,12	201 094,88	
012	Charges de personnel et traite assimilées	500 700,00	20 000,00	520 700,00	490 640,14	2 121,63	470 310,66	42 181,34	
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92	-	22 658,92	11 859,88	-	11 859,88	10 799,04	
66	Charges financières	20 913,00	-	20 913,00	19 652,66	3 255,83	16 396,05	4 516,14	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	-	2 000,00	-	-	-	2 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 123 171,92		930 577,40	68 001,01		862 575,52	260 596,40	
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 587,52	-	33 587,52	33 587,52	-	33 587,52	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		33 587,52		33 587,52	33 587,52		33 587,52	0,00	
TOTAL GÉNÉRAL		1 156 759,44		1 156 759,44	954 154,54	68 001,01	896 152,66	260 596,40	

30700 - SN BASSIN VERSANT HUVEAUNE
Section DE FONCTIONNEMENT
RECEIVES

Etat Consommation des Crédits

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décaissement Modificatif	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dettes nettes	Solde prévisions/ réalisations	
								6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	6 000,00		6 000,00	6 114,88		6 314,66	-314,88	
74	Dotations et participations	1 038 392,00		1 038 392,00	1 122 627,00	176 535,00	946 092,00	92 300,00	
75	Autres produits de gestion courante					1,12	1,22	-1,12	
77	Produits exceptionnels					5 097,46	5 097,46	-5 097,46	
	TOTAL RECEIVES DE FONCTIONNEMENT	1 044 392,00		1 044 392,00	1 134 040,46	176 535,00	957 505,46	86 866,54	
002	Résultat de fonctionnement reporté	111 367,44		112 367,44				112 367,44	
	TOTAL GENERAL	1 156 759,44		1 156 759,44	1 134 040,46	176 535,00	957 505,46	199 253,98	

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30700 - SH BASSIN VERSANT HOUEAUME

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Initiale	Emissions	Annulations		Dépenses nettes 3 = 1 - 2
			1	2	
1641	Emprunts en euros	33 064,96			33 064,96
Sous-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	33 064,96			33 064,96
2031	Frais d'études	122 064,00			122 064,00
2033	Frais d'insertion	9 312,00			9 312,00
Sous-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	131 376,00			131 376,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 577,20			3 577,20
2184	Mobilier	4 155,56			4 155,56
Sous-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	7 732,76			7 732,76
2312	Agencements et aménagements de terrains	277 642,19			277 642,19
Sous-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	277 642,19			277 642,19
Sous-TOTAL CHAPITRE 23	CHARITÉES REELS VOTES SANS OPERATIONS	449 815,91			449 815,91
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	83 486,40			83 486,40
Sous-TOTAL OPERATIONS REGULLES POUR LE COMPTE DE TIE		83 486,40			83 486,40
TOTAL	DÉPENSES NETTÉES D'INVESTISSEMENT	533 302,31			533 302,31
2312	Agencements et aménagements de terrains	360 391,07			360 391,07
Sous-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	360 391,07			360 391,07
	TOTAL D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	360 391,07			360 391,07
	TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	893 693,38			893 693,38

Etat de réalisation des opérations

Section d'INVESTISSEMENT
REÇUES

30100 - SN BASSIN VERSANT MUNIZANE

Exercice 2021

N° Article puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulation 2	Recettes nettes	
				3 = 1 - 2	3 = 1 - 2
10222	Poids compensation taux valeur ajoutée 1	136 421,97		136 421,97	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 540,19		205 540,19	
Sous-TOTAL CHAPITRE 10	Opérations fonds divers et réserves	342 362,16		342 362,16	
1321	Etat et Etablissements Nationaux Région Département	78 900,00		78 900,00	
1322		126 000,00		126 000,00	
1323		85 835,00		85 835,00	
Sous-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement CHAPITRES REELS VOTES BANS OPERATIONS	290 735,00		290 735,00	
4502	Opération pour compte de tiers n° 4582	633 097,16		633 097,16	
	Sous-TOTAL OPERATIONS RETILLES POUR LE COMPTE DE TIE	73 601,06		73 601,06	
	TOTAL RECETTES REGELLES D'INVESTISSEMENT	705 778,22		705 778,22	
20031	Autorisations frais d'études	28 422,84		28 422,84	
28033	Autorisations frais d'insertion	108,00		108,00	
28051	Concessions et droits similaires	868,92		868,92	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 287,26		3 287,26	
20184	Mobilier	903,12		903,12	
Sous-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 587,14		33 587,14	
2031	Frais d'études	308 362,16		308 362,16	
2035	Frais d'insertion	52 028,91		52 028,91	
Sous-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	360 391,07		360 391,07	
	TOTAL RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT	393 978,21		393 978,21	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 100 156,43		1 100 156,43	

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
EXPENSES

30700 - SH BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions	Annulations		Dépenses nettes 3 - 1 = 2
			1	2	
6042	Achats de prestations de services - autre	9 641,84		0 324,50	1 315,34
60512	Achats non stockés de fournitures non et Achats non stockés de carburants	558,42			558,42
60522	Achats non stockés d'alimentation	3 523,62			3 523,62
60523	Achats d'autres fournitures non stockées	1 202,23			1 202,23
60528		210,99			210,99
60632	Achats non stockés de fournitures de per	1 203,49			1 203,49
6064	Achats non stockés de fournitures adaini	840,56			840,56
6132	Services extérieurs - locations immobilis	29 703,73			29 703,73
6135	Services extérieurs - locations mobilier	17 998,72			17 998,72
614	Services extérieurs - charges locatives	4 116,00			4 116,00
615232	Réseaux	48 033,48		15 825,60	32 207,88
61551	Services extérieurs - entretien et répar	1 696,94			1 696,94
6156	Services extérieurs - maintenance	5 966,68			5 946,63
6161	Multirisques	5 908,90			5 908,90
617	Services extérieurs - études et recherch	45 885,48		0 664,00	31 020,48
6184	Services extérieurs - divers - verserment	1 680,00			1 680,00
6226	Réunions d'intermédiaires et honorai	6 650,50			6 650,50
6228	Réunions d'intermédiaires et honorai	221 228,47		27 927,50	193 300,97
6236	Publicité publications relations publici	3 615,03			3 615,03
6238	Publicité publications relations publiqu	2 289,60			2 289,60
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	923,80			923,80
6256	Déplacements missions et réceptions - nl	127,50			127,50
6257	Déplacements missions et réceptions - r	164,20			164,20
6283	Autres services extérieurs - fral de ne	3 190,50			3 190,50

Etat de réalisation des opérations

Section 02 FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30700 - BM BASSIN VERSANT HUVEAUME

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Initiale	Emission 2	Annulation 2		Dépenses nettes 3 = 1 - 2
			2 000,00	62 624,60	
6266	Autres services extérieurs	410 024,72			2 000,00
Sous-TOTAL CHAPITRE 011	Chargés à caractère général	155,95			355 800,12
6332	Cotisations versées au FNAL	5 401,75			195,95
6336	Cotisation au centre national et au cent	587,49			5 401,75
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés	175 561,95			587,49
64111	Personnel titulaire – rémunération brutalement personnel titulaire – nbi supplément Fam	7 777,21			175 561,95
64112	Personnel titulaire – autres indemnités	94 220,85			7 777,21
64118	Personnel non titulaire – remuneration	54 170,69			94 220,85
64131	Autres indemnités	11 002,51			54 170,69
64138	Personnel non titulaire – remuneration d prévoyance C	2 804,97			9 504,52
6417	Charge sécurité sociale et cotisations aux caisses de retraite	36 170,66			2 121,48
6451	Charge sécurité sociale et prévoyance C	60 649,08			36 170,66
6453	Charges sécurité sociale Prévoyance-Co	1 728,36			60 649,08
6654	Charges sécurité sociale et cotisations soc	10 417,38			1 728,36
6655	Autres charges sociales – médecine du travail	38,19			10 417,38
6657	Autres charges sociales – autres charges sociales diverses	520,00			38,19
6675	Autres charges sociales – autres charges de personnel et frais assimilés	18 829,10			520,00
6676	Autres charges sociales diverses	556,00			18 829,10
6686	Charges de personnel et frais assimilés	480 640,14			556,00
Sous-TOTAL CHAPITRE 012	Informatique en n Subventions de fonctionnement aux associ	2 121,48			478 518,66
6512	Outils d'utilisation –	3 466,06			3 466,06
6574	Autres charges de gestion couvrante	7 900,00			7 900,00
6588	Autres charges de gestion	493,80			493,80
Sous-TOTAL CHAPITRE 65		11 859,88			11 859,88

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUVEAUNE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions		Annulations	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
		1	2		
66111	Intérêts régis à l'échéance	16 373,67		3 255,40	16 373,67
66112	Intérêts - rattachement des lcnr	3 273,99		3 255,40	23,19
Sous-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	19 652,66		3 255,80	16 396,86
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	930 577,40		68 001,88	862 575,52
6811	Dotations aux amortissements immobilisés	33 587,14			33 587,14
Sous-TOTAL OPERATION n° 642	Opérations d'ordre de transfert entre ss	33 587,14			33 587,14
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		33 587,14			33 587,14
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		964 164,54		68 001,88	896 162,66

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUEAUME

Exercice 2011

N° Articles puis totalisation au chapitre	Initiale	Emissions 1	Annulations 2	Receitas netas	
				3 = 1 - 2	6 314,88
5479	Remboursements sur autres charges sociales	6 314,88			6 314,88
Sous-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges				
7472	Participations - Régions	22 900,00			22 900,00
14741	Participations des Communes membre du G	10 000,00			10 000,00
7476	Participations - autres organismes	1 089 727,00			1 089 727,00
Sous-TOTAL CHAPITRE 74	Dotation et participations				
7588	Autres produits divers de gestion courant	1 122 627,00			1 122 627,00
Sous-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1,12			1,12
7766	Produits exceptionnels divers	5 097,46			5 097,46
Sous-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 097,46			5 097,46
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 134 040,46			1 134 040,46
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 134 040,46			1 134 040,46
		176 535,00			176 535,00
		957 505,46			957 505,46

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
1021	Dotation	5 586 647,49						5 586 647,49		5 586 647,49
1022	FCTVA	2 041 530,03						2 117 960,00		2 117 960,00
1022	Sous Total	2 041 530,03						2 117 960,00		2 117 960,00
102	compte 1022									
102	Sous Total	7 628 185,51								
1068	Excédent de fonctionnement									
1063	capitalisé Rep 97 excédit capit -neut charge sur prod	3 542,52						3 542,52		3 542,52
106	Sous Total	3 542,52						3 542,52		3 542,52
10	compte 106 Sous Total	3 542,52	0 376 712,74					3 542,52	0 722 074,90	0 722 074,90
1110	Report à nouveau soldé créditeur									
1.1	sous Total									
1.1	compte 11									
1.2	Résultat exercice excéd déficit									
1.2	sous Total									
1.2	compte 12									
1321	Stat et EPN	1 059 513,07						1 138 419,07		1 138 419,07

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1322	Région	946 605,93				1 260 000,00		1 072 605,93		1 072 605,93
1323	Dépt. Communauté	2 119 377,48				95 035,00		2 205 212,43		2 205 212,43
13241	Membre du GEP communautaire	1 519 823,66						1 519 823,66		1 519 823,66
13240	Autres			3 502 522,24				3 582 522,24		3 582 522,24
1324	Sous Total compte 1324			5 102 345,90				5 102 345,90		5 102 345,90
13251	GPP de rattachement	561 008,93						561 008,93		561 008,93
13258	Autres groupements			93 322,22				93 322,22		93 322,22
1325	Sous Total compte 1325			654 331,15				654 331,15		654 331,15
1328	Autres			3 658,77				3 658,77		3 658,77
132	Sous Total compte 132			9 885 838,36				10 176 573,36		10 176 573,36
1383	Autres subvention investissement			368 839,18				368 839,18		368 839,18
1384	Autres subvention investissement transfert			213 631,38				213 631,38		213 631,38
1385	Groupe collectivités et sol à ag.			110 021,35				110 021,35		110 021,35

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30100 - SM BASSIN VERGANT HUVERNAVE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgetaires		Taux		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
1318	sous Total compte 138		692 491,91					692 491,91		692 491,91
13	sous Total compte 13	10 578 330,27						10 369 065,27		10 369 065,27
1641	Imprunts en euros		497 905,04					497 905,04		497 905,04
164	sous Total compte 164		497 905,04					497 905,04		497 905,04
16878	Autres dettes - autres orga et particul		870 321,63					870 321,63		870 321,63
1687	sous Total compte 1687		870 321,63					870 321,63		870 321,63
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers			3 278,99				3 278,99		3 278,99
16888	Int autres empts dettes assainil		3 255,80					3 255,80		0,00
1688	sous Total compte 1688		3 255,80					3 255,80		3 255,80
168	sous Total compte 168		873 577,63					873 577,63		873 577,63
16	sous Total compte 16		1 371 482,67					1 371 482,67		1 371 482,67
192	plus ou moins-values cessions immo		10 846,05					10 846,05		10 846,05
19	sous Total compte 19		10 846,05					10 846,05		10 846,05

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUEAUNE

Arrêté à la date du 31/12/2021

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Exercice 2021

Numéro de Compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Total classe 1	14 388,57	20 646 833,31	527 503,62	321 586,62	633 064,96	574 957,15	21 601 617,03	14 388,57	21 040 948,51
2001 Frais d'études	603 205,62				122 064,00	306 362,16	805 269,52	206 362,16	496 307,45
2003 Frais d'insertion	59 156,28				9 312,00	52 028,91	68 460,28	52 136,91	16 331,37
203 Sous Total	742 161,90				108,00	131 376,00	360 391,07	873 737,90	513 238,83
2051 Concessions et droits minimaires	4 329,60						4 329,60		4 329,60
205 Sous Total	4 329,60						4 329,60		4 329,60
205 compte 205									
20 Sous Total	746 691,50						878 067,50	360 499,07	517 560,43
2113 Terrains dénaturés autres que voirie	13 035 004,67						13 025 804,67		13 035 804,67
2115 Terrains bâties									
211 Sous Total	13 417 919,65						13 417 919,65		13 417 919,65
2128 Autres égouts et aménagement terrains	2 700 247,62						2 700 247,62		2 700 247,62
212 Sous Total	2 700 247,62						2 700 247,62		2 700 247,62
21538 Autres réseaux	2 410 050,16						2 410 050,16		2 410 050,16

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SN BASSIN VERSANT HOUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
2153 Sous Total		2 410 050,16				2 410 050,16		2 410 050,16		
215 Sous Total	compte 2153	2 410 050,16				2 410 050,16		2 410 050,16		
2103 Net bourses nett	compte 215	14 512,13				18 089,33		18 089,33		
2184 Mobilier	informatique	2 475,60				6 631,16		6 631,16		
2102 Autres immobilisations corporelles		7 579,09		2 617,30		7 978,09		2 617,30		5 360,79
210 Sous Total		24 965,82				32 698,58		2 617,30		30 081,28
21 Sous Total	compte 210	18 553 183,26		2 617,30		18 560 916,01		2 617,30		18 558 298,71
2112 Agencements et aménagements de terrains	compte 211	676 019,23			638 033,26					1 114 052,49
231 Sous Total		476 019,23			638 033,26					1 114 052,49
23 Sous Total	compte 231	476 019,23			638 033,26					1 114 052,49
275 Dépôts et cautionnements versés		59 310,01				59 310,01				59 310,01
27633 Crédences sur autres étab						648 498,01				648 498,01
2763 Sous Total	compte 2763					648 498,01				648 498,01

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

30700 - 881 MASSIN VERANT HUTENAUDE

Arrêté à la date du 31/12/2021

104

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
276	sous Total compte 276	648 498,01						648 498,01		
27	sous Total compte 27	707 808,02						707 808,02		
28031	Amort. Frais études	98 410,39						126 833,23		126 833,23
28033	Amort. frais d'insertion			108,00		108,00				0,00
2803	sous Total compte 2803	98 410,39		108,00		28 530,84		126 941,23		126 833,23
28051	Concessions et droits similaires			2 080,80		865,92		2 346,72		2 946,72
2805	sous Total compte 2805			2 080,80		865,92		2 946,72		2 946,72
280	sous Total compte 280			100 491,19		29 396,76		129 887,95		129 779,95
28163	Mat. bureau mat. informatique					3 283,26				6 967,11
28164	Mobilier					903,12				903,12
28188	Amort. autres immobilisations corporatives			5 421,42		2 517,30		5 421,42		2 001,12
2818	sous Total compte 2818					9 101,27		4 190,38		10 674,35
281	sous Total compte 281					9 101,27		2 617,30		10 674,35
								4 190,38		
								2 617,30		
									13 291,65	
									13 291,65	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
	Libellé de compte	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Credit
20 Sous Total	compte 28	109 592,46	2 725,30			33 587,14		2 725,30	143 179,60	140 454,30
Total classe 2	20 483 702,00	109 592,46	2 725,30	777 142,02	21 263 569,32	506 295,97	20 897 727,65	140 454,30		
4011 Fournisseurs		681,69	274 917,53	354 649,36		274 917,53	355 731,01		80 813,54	
401 Sous Total		881,69	274 917,53	354 849,36		274 917,53	355 731,01		80 813,54	
4041 Fournis immob						620 779,89		620 779,89		95 550,00
4041 Fournis immob + retenues de garantie		9 965,57		716 329,39		70,20			10 035,77	
4072 Fournisseurs immo + cassion,				216 092,54				216 092,54		0,00
Oppositions		9 965,57	216 092,54	216 162,74				216 092,54		10 035,77
4047 Sous Total		9 965,57	836 872,43	932 492,63				836 872,43		105 585,77
404 Sous Total				62 624,60	65 005,00			62 624,60		65 005,00
408 Fournis factures non payées								1 174 414,56	1 425 818,87	251 404,31
40 Sous Total		73 471,86	1 174 414,56	1 352 347,01				43 140,00	43 140,00	0,00
401 Relevables - amiable		35 060,00	0 080,00	43 140,00				37 080,00	37 080,00	0,00
4116 Relevables - contentieux										

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Arrêté à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
411	sous Total compte 411	35 060,00		45 160,00	80 220,00			80 220,00	80 220,00	0,00
41	sous Total compte 41	35 060,00		45 160,00	80 220,00			80 220,00	80 220,00	0,00
421	Personnel - rémunérations dûes			271 935,35	271 935,35			271 935,35	271 935,35	0,00
427	Personnel - oppositions			468,16	468,16			468,16	468,16	0,00
42	sous Total compte 42			272 403,51	272 403,51			272 403,51	272 403,51	0,00
431	Sécurité sociale			70 593,09	70 593,09			70 593,09	70 593,09	0,00
437	Autres organisations sociales			91 880,92	91 880,92			91 880,92	91 880,92	0,00
43	sous Total compte 43			162 474,01	162 474,01			162 474,01	162 474,01	0,00
4411	Stat aut coll publ subv à recev émiable stat aut coll pab			800 000,00	800 000,00			800 000,00	800 000,00	0,00
4416	sub à recev contentieux			3 000,00	3 000,00			3 000,00	3 000,00	0,00
441	sous Total compte 441	3 000,00		800 000,00	803 000,00			803 000,00	803 000,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le sous Total compte 442		2 951,00	18 902,12	15 951,12			18 902,12	18 902,12	0,00
				2 951,00	18 902,12	15 951,12		18 902,12	18 902,12	0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SN BASSIN VERSANT HUVEAUME

Exercice 2021

Numéro du Compte	Libellé du compte	Salaires d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgettaires		Taux		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
44342	Opér part av Etat Cnes recettes assimilées	3 492,00			3 492,30			3 492,00	3 492,00	0,00
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux			3 492,00	3 492,00			3 492,00	3 492,00	0,00
4434 sous Total	3 492,00			3 492,00	6 984,00			6 984,00	6 984,00	0,00
4434 sous	compte 4434				138 000,00			138 000,00	138 000,00	0,00
44382	Aut serv organ pub + recette assimilées	138 000,00				138 000,00				138 000,00
44386	Aut serv organ pub + recette contentieux			138 000,00		138 000,00		138 000,00		138 000,00
4438 sous Total	138 000,00			141 492,00	144 984,00			202 984,00	144 984,00	138 000,00
443 sous Total	141 492,00					141 492,00				138 000,00
443 sous	compte 443					3 639,75				0,00
447	Impôts taxes versés/ont assimilées					3 639,75				
4487	Produits à recevoir	135 035,00		70 500,00	139 035,00			209 535,00	139 035,00	70 500,00
448 sous Total	135 035,00			70 500,00	139 035,00			209 535,00	139 035,00	70 500,00
44 sous Total	203 527,00			2 931,00	1 034 333,87			1 318 060,87	1 109 360,87	208 500,00
458102	Dépenses (à subdiviser par mandat)	17 160,00						55 680,00		55 680,00
458103	Dépenses (à subdiviser par mandat)	112 927,68						112 927,68		112 927,68

30900 - SM BASSIN VERSANT SOUEMME

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Numéro de Compta	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
456104	Dépenses (à subdiviser par mandat)	70 700,66				24 998,49		95 737,05		95 737,05
456105	Dépenses (à subdiviser par mandat)					10 992,00				10 992,00
456107	Dépenses (à subdiviser par mandat)					8 976,00				8 976,00
4501	Sous Total	200 826,34				83 486,46		284 312,74		
456202	Recettes (à subdiviser par mandat)		145 500,00				15 650,00		161 160,00	161 160,00
456203	Recettes (à subdiviser par mandat)		60 000,00					60 000,00		60 000,00
456204	Recettes (à subdiviser par mandat)		87 500,00				56 021,06		143 521,06	143 521,06
456205	Recettes (à subdiviser par mandat)		25 000,00					25 000,00		25 000,00
456206	Recettes (à subdiviser par mandat)		10 000,00					10 000,00		10 000,00
456207	Recettes (à subdiviser par mandat)		3 000,00					3 000,00		3 000,00
4562	Sous Total		331 000,00				73 681,06		404 681,06	404 681,06
458	Sous Total	200 826,34		331 000,00		83 486,40	73 681,06	284 312,74	404 681,06	120 360,32
45	Sous Total	200 826,34		331 000,00		83 486,40	73 681,06	284 312,74	404 681,06	120 360,32

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Solde	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
4632	Enet publics - intérêts à payer			8 058,07	8 058,07			8 058,07	8 058,07
463	Sous Total compte 463			8 058,07	8 058,07			8 058,07	8 058,07
46711	Autres comptes créditeurs	3,70		20 479,38	20 512,68			20 479,38	20 522,38
4671	Sous Total compte 4671	3,70		20 479,38	20 512,68			20 479,38	20 522,38
46721	Débiteurs divers - aniable			9 190,86	9 190,86			9 190,86	9 190,86
4672	Sous Total compte 4672			9 190,86	9 190,86			9 190,86	9 190,86
467	Sous Total compte 467	3,70		29 670,24	29 703,54			29 670,24	29 713,24
46	Sous Total compte 46	3,70		37 728,31	37 761,61			37 728,31	37 771,31
47134	Rent : subv			401 382,00	401 382,00			401 382,00	401 382,00
47138	Rent : autres	1 140 600,49		1 146 600,49	1 148 600,49	1 148 600,49		1 148 600,49	1 148 600,49
4713	Sous Total compte 4713	1 549 982,49		1 549 982,49	1 549 982,49	1 549 982,49		1 549 982,49	1 549 982,49
471412	Excédant à rééquilibre - personnes morales			37 500,00	37 500,00			37 500,00	37 500,00
47141	Sous Total compte 47141			37 500,00	37 500,00			37 500,00	37 500,00

30700 - SN BASSIN VERSANT HOUEAUNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
4714	Sous Total compte 4714			37 500,00	37 500,00			37 500,00	37 500,00	0,00
471	Sous Total compte 471			1 587 482,49	1 587 482,49			1 587 482,49	1 587 482,49	0,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			29 819,22	29 819,22			29 819,22	29 819,22	0,00
4721	Sous Total compte 4721			29 819,22	29 819,22			29 819,22	29 819,22	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de ndt			337,97	337,97			337,97	337,97	0,01
4724	Autres dépenses à réquiriser			27 312,66	27 312,66			27 312,66	27 312,66	0,00
472	Sous Total compte 472			57 469,85	57 469,85			57 469,85	57 469,85	0,00
47	Sous Total compte 47			1 644 952,34	1 644 952,34			1 644 952,34	1 644 952,34	0,00
518	Total classe 4	519 413,34	407 432,56	4 371 666,60	4 656 768,35	83 686,40	73 681,06	4 974 566,34	5 137 881,97	492 812,74
	Compte au trésor	146 354,32		1 562 114,49	1 214 523,89			1 708 463,91	1 214 523,89	493 945,02
51	Sous Total compte 51	146 354,42		1 562 114,49	1 214 523,89			1 708 463,91	1 214 523,89	493 945,02
580	Opérations d'ordre budgétaires			393 978,21	393 978,21			393 978,21	393 978,21	0,00
58	Sous Total compte 58			393 978,21	393 978,21			393 978,21	393 978,21	0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUEAUME

Arrêté à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Numéro du Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
6042	Achts prest serv autre que terr à assainag							2 102 447,12	1 608 502,10	493 945,02
604	Total classe 5	146 354,42		1 956 092,70	1 608 502,10	9 641,84	8 326,50	9 641,84	8 326,50	1 315,34
6042	Achts prest serv autre que terr à assainag									
604	Sous Total compte 604					9 641,84	8 326,50	9 641,84	8 326,50	1 315,34
60512	Achts non stkm fournit énergie élect					558,42		558,42		558,42
6061	Sous Total compte 6051					558,42		558,42		558,42
60622	Achts non stkés carburants					3 523,62		3 523,62		3 523,62
60623	Achts non stkés d'aliment					1 202,23		1 202,23		1 202,23
60628	Achts autres fournit non stkées					210,99		210,99		210,99
6062	Sous Total compte 6062					4 936,84		4 936,84		4 936,84
60632	Achts non stkées fournit petit équip.					1 283,49		1 283,49		1 283,49
6063	Sous Total compte 6063					840,56		840,56		840,56
6064	Achts don stkées fournit admin					7 619,31		7 619,31		7 619,31
605	Sous Total compte 605									

30700 - SM BASSIN VERSANT HOUÉAUME

Arrêté à la date du 31/12/2021

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Exercice 2021

du 31/12/2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
60	Sous Total compte 60					17 261,15	9 326,50	17 261,15	9 326,50	8 934,65
6132	Locations immobilières					29 703,73		29 703,73		29 703,73
6135	Locations mobilières					17 999,72		17 998,72		17 998,72
613	Sous Total compte 613					47 702,45		47 702,45		47 702,45
614	Charges Locatives et de copropriété					4 116,00		4 116,00		4 116,00
615232	Réseaux					48 033,48	15 825,60	48 033,48	15 825,60	32 207,88
61523	Sous Total compte 61523					48 033,48	15 825,60	48 033,48	15 825,60	32 207,88
6152	Sous Total compte 6152					48 033,48	15 825,60	48 033,48	15 825,60	32 207,88
61531	Entretien réparations matériel roulant					1 696,94		1 696,94		1 696,94
6153	Sous Total compte 6155					1 696,94		1 696,94		1 696,94
6155	Maintenance					5 946,68		5 946,68		5 946,68
615	Sous Total compte 615					55 677,10	15 825,60	55 677,10	15 825,60	39 851,50
6161	Multicinquant					5 908,90		5 908,90		5 908,90

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT AUREAINE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
616	Sous Total compte 616					5 908,90		5 908,90		
617	Stades et recherches			45 885,48	8 965,00	45 885,48		31 020,48		
6184	Divers varst à organismes formation			1 680,00	1 680,00	1 680,00		1 680,00		0,00
618	Sous Total compte 618			1 680,00	1 680,00	1 680,00		1 680,00		0,00
61	Sous Total compte 61			150 969,93	26 370,60	160 969,93		26 370,60		134 599,33
6225	Réau Interméd honoraires			6 650,50		6 650,50				6 650,50
6228	Réau Interméd honoraires divers			221 228,47	27 927,50	221 228,47		27 927,50		193 300,97
622	Sous Total compte 622			227 878,97	27 927,50	227 878,97		27 927,50		199 951,47
6236	Pub public relat publ catalog imprimer			3 619,03		3 619,03				3 619,03
6238	Pub public relat publ divers			2 289,60		2 289,60				2 289,60
623	Sous Total compte 623			5 908,63		5 908,63				5 908,63
6251	Dépêche missions récep - voyage			923,00		923,00				923,00
6256	Dépêche missions récep - missions			127,54		127,54				127,54

30700 - SM BASSEN VERSANT HUVEAUNE
Arrêté à la date du 31/12/2021

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
6257	Déplacements missions reçus					1 644,20		1 644,20		1 644,20
6225	- réceptions									
	sous Total					1 215,54		1 215,54		1 215,54
6283	Aut. serv extér frais de nettoyage locaux					3 190,50		3 190,50		3 190,50
6203	Autres serv extér					2 000,00		2 000,00		2 000,00
6226	sous Total					5 190,50		5 190,50		5 190,50
62	sous Total					240 192,64		240 192,64		240 192,64
6332	compte 62 cotisations versées au PHAI					195,95		195,95		195,95
6335	cotis. centre national					5 401,75		5 401,75		5 401,75
6338	- cotisées					587,49		587,49		587,49
	gestion									
	Autres impôts tax versé sur remb aut org									
633	sous Total					6 185,19		6 185,19		6 185,19
63	sous Total					6 185,19		6 185,19		6 185,19
64111	Personnel titulaire rémun principale					175 561,95		175 561,95		175 561,95
64112	titulaire_NBI suppl fami Indien rés					7 777,21		7 777,21		7 777,21

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Exercice 2021

Numéro du Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgetaires		Totaux		Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
56118	Personnel titulaire - autres indemnités					94 220,85				94 220,85
64111	Sous Total compte 6411					277 560,01				277 560,01
56131	Personnel non titulaire - rémunération					54 170,69				54 170,69
64138	Autres indemnités					11 002,51		11 002,51		9 564,52
64113	Sous Total compte 6413					65 173,20		65 173,20		63 735,21
64117	Personnel non titulaire : - retraite					2 804,97		2 804,97		2 121,48
641	Sous Total compte 641					345 538,18		345 538,18		343 416,70
6431	Charges sécu cotisations URSSAF					36 170,66		36 170,66		36 170,66
6653	Cotisations aux caisses de retraites					60 649,08		60 649,08		60 649,08
6654	Charges sécu cotisations ASSEDIC					1 728,36		1 728,36		1 728,36
6655	Cotisations pour assurance du personnel					10 417,38		10 417,38		10 417,38
6457	Charges sécu cotisations apprendissage					38,19		38,19		38,19
645	Sous Total compte 645					109 003,67		109 003,67		109 003,67

30700 - SN BASSIN VERSANT HUVEAUNE

Arrêté à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
6475	Autres charges sociales médecins travail					520,00		520,00		520,00
6478	Autres charges sociales diverses					18 829,10		18 829,10		18 829,10
6479	Rebâtir sur autres charges social					6 314,88		6 314,88		6 314,88
647	Sous Total compte 647			19 349,10	6 314,88	19 349,10	6 314,88	19 349,10	6 314,88	13 034,22
6480	Autres charges de personnel			564,00		564,00		564,00		564,00
648	Sous Total compte 648			564,00		564,00		564,00		564,00
64	Sous Total compte 64			474 454,95	0 436,36	474 454,95	0 436,36	466 018,59		466 018,59
6512	Droits d'utilisation			3 466,00		3 466,00		3 466,00		3 466,00
	- Informatique									
651	Sous Total compte 651			3 466,00		3 466,00		3 466,00		3 466,00
6574	Savv fonct associ et pers droit privé			7 900,00		7 900,00		7 900,00		7 900,00
657	Sous Total compte 657			7 900,00		7 900,00		7 900,00		7 900,00
65883	Autres			493,80		493,80		493,80		493,80
6588	Sous Total compte 6588			493,80		493,80		493,80		493,80

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 - SM BASSIN VERSANT MOUVERAUX

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Prébaux		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
650	sous Total					493,80		493,80		493,80
65	compte 658					11 859,88		11 859,88		11 859,88
65111	sous Total					16 373,67		16 373,67		16 373,67
651111	Intérêts régis à l'échéance					3 279,99		3 279,99		3 279,99
651112	Intérêts rattachésent des Icône					19 652,66		19 652,66		19 652,66
651111	sous Total					19 652,66		19 652,66		19 652,66
6511111	compte 6611					19 652,66		19 652,66		19 652,66
6511112	sous Total					19 652,66		19 652,66		19 652,66
65111111	compte 661					19 652,66		19 652,66		19 652,66
65111112	sous Total					33 587,14		33 587,14		33 587,14
651111111	compte 66					33 587,14		33 587,14		33 587,14
651111112	DA - Immob					33 587,14		33 587,14		33 587,14
651111121	sous Total					33 587,14		33 587,14		33 587,14
651111122	compte 681					964 164,54		964 164,54		964 164,54
651111123	sous Total					22 900,00		22 900,00		22 900,00
651111124	compte 68					10 000,00		10 000,00		10 000,00
651111125	Total classe 6									
7472	Participations									
74741	- Religion									
747411	Participations Chies membres GIP									

30700 - SM BASSIN VERSANT MOUVAINE
Arrêté à la date du 31/12/2021

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
7474	Sous Total compte 7474					10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
7478	Participations - autres organismes					143 635,00	1 069 727,00	143 635,00	1 069 727,00	546 092,00
747	Sous Total compte 747					176 535,00	1 122 627,00	176 535,00	1 122 627,00	546 092,00
74	sous Total compte 74					176 535,00	1 122 627,00	176 535,00	1 122 627,00	546 092,00
7508	Autres produits divers de l'activité courante							1,12	1,12	1,12
758	Sous Total compte 758							1,12	1,12	1,12
75	sous Total compte 75							1,12	1,12	1,12
7788	Produits exceptionnels divers					5 097,46		5 097,46		5 097,46
778	Sous Total compte 778					5 097,46		5 097,46		5 097,46
77	sous Total compte 77					5 097,46		5 097,46		5 097,46
	Total classe 7					176 535,00	1 122 725,58	176 535,00	1 122 725,58	
	Total général	21 163 858,33	21 163 858,33	6 087 966,22	6 087 966,22	2 302 798,77	2 034 392,92	30 056 239,47	22 795 036,64	951 190,58
										22 795 036,64

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2021

30700 = SM BASSIN VERSANT MOUVAOUR

Exercice 2021

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Crediteurs
861 Portefeuille NEMNT									
sous Total compte 861									
862 Correspondant NEMNT									
sous Total compte 862									
863 prises en charge titres et valeurs NEMNT									
sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAUX									

Page des signatures

30700 - SM BASIN VERSANT RHONEAINE

Il est souhaité que le mandataire dispose de son propre compte qui sera échelonné dans la mesure où il effectue un dépôt exact en 800 régularités.

MEROSINO Gerald (1000103553-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint
Il est demandé au mandataire d'effectuer une vérification de l'exactitude du dépôt et de faire constater que les sommes versées sont exactes et régulières. Il est demandé au mandataire de prendre toutes celles qui ont été versées entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.
ROULAT Sébastien (10005045260-0), Inspecteur divisionnaire PIP hors classe
Il est demandé au mandataire de vérifier que le présent dépôt soit conforme aux modalités fixées par la convention de service et de faire constater que les sommes versées sont exactes et régulières.

A + Tq.

Aubagne, le 07/02/2022



A + Tq.

2021-02-07

2022

A. DRAPPEAU ET DES BOURGES, le 02/02/2022

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONE

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE**

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL.**

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEI et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBYE

DELIBERATION N°3

OBJET : FINANCES- Approbation du compte administratif 2021.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération 4 du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,
- Les délibérations 1 et 2 en date du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020,
- La délibération 3 en date du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- La délibération 3 en date du 13 décembre 2021 visée par la Préfecture le 14 décembre 2021 relative à l'adoption de la décision modificative 1 après BP 2021,
- La délibération 2 de ce jour relative au Compte de Gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,

- Le Compte Administratif 2021 proposé par monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président du Syndicat sur l'exercice concerné,

Après présentation des données financières, l'approbation du CA devant être réalisée en son absence, le Président se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Pascal AGOSTINI, 1er Vice-président.

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Administratif 2021 faisant apparaître les résultats suivants, en €

Fonctionnement	PREVU	REALISE	Dont rattachements
Dépenses N	1 156 759,44	896 162,66	65 005,00
Recettes N	1 156 759,44	957 505,46	70 500,00
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 (a)		61 342,80	
Excédent Fonctionnement 2020 reporté au BP 2021 : 002 (b)		112 367,44	
Résultat 2021 (a+b)		173 710,24	

Investissement	PREVU	REALISE	REPORTS
Dépenses 2021 (a)	2 330 287,12	893 693,38	317 623,00
Recettes 2021 (b)	2 330 287,12	1 100 756,43	180 000,00
Résultat de l'exercice (c)		207 063,05	
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2020 inscrit au Budget 2021 : 001 (d)		70 487,95	
Résultat 2021 à reporter sur l'exercice 2022 (c + d)		277 551,00	

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Pascal AGOSTINI,
1er Vice-président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



192
00
000

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°3

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONESYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°4

OBJET : FINANCES- Affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération de ce jour adoptant le Compte Administratif 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE l'excédent de fonctionnement suivant le tableau ci-dessous :

	Résultat 2020 reporté	Résultat net de l'exercice 2021	Résultat à affecter
Fonctionnement	112 367,44	61 342,80	173 710,24
Report à nouveau : (002)		Autres réserves : (1068)	
Affectation du Résultat			173 710,24

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°4

www.syndicat-huveaune.fr
Syndic Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleurile, Zi Les Paluds
13400 Aubagne


SMBVH
Syndic Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

www.syndicat-huveaune.fr

SYNDICAT MIXTE DU
BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

COMpte ADMINISTRATIF 2021

350 33
910 22
310 76

REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat mixte fermé - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008847400016

POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCL, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	28
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	33
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	36
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	37
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	39.
C3.1 - Liste des organes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non dirigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	43

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 2311-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique dirigés un établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2312-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué le TBCM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générées » accessible à l'arrêté n° NOR : INTS1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Pourvoir, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 13005	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE	CA 2021
	I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	923 598
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		98,10 %	0,00 %
2 Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		0,00 %	0,00 %
3 Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		98,81 %	0,00 %
4 Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		0,00 %	0,00 %
5 Encours de la dette		0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'encre N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les casse des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 6711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement;
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnisseur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires.

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A complir par « ou chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A complir par un ou l'un des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement);
 - budgétaires (délibération n° _____ du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****II****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 896 162,66	G 957 505,46	
	Section d'investissement	B 893 693,38	H 1 100 756,43	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 112 367,44 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 70 487,95 (si excédent)	
		= A+B+C+D	= G+H+I+J	= 2 241 117,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 317 623,00	L 180 000,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	= 180 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 896 162,66	= G+H+K 1 069 872,90	
	Section d'investissement	= B+D+F 1 211 316,38	= H+J+L 1 351 244,38	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 107 479,04	= G+H+I+J+K+L	= 2 421 117,28

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 317 623,00	L 180 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 160,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 523,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	392 940,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**
**II
A2**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	568 900,00	290 795,12	65 005,00	0,00	201 099,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	520 700,00	476 518,66	0,00	0,00	42 181,34
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 688,82	11 858,88	0,00	0,00	10 739,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 100 258,02	781 173,66	65 045,00	0,00	254 090,28
66	Charges financières	30 913,00	13 117,87	3 278,99	0,00	4 518,14
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires [1]	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 123 171,82	794 291,53	68 283,99	0,00	260 590,40
023	Virement à la section d'investissement [2]	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections [2]	33 587,52	33 587,14			0,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section [2]	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 587,52	33 587,14			0,38
TOTAL		1 156 759,44	827 678,67	68 283,99	0,00	260 590,78
Pour information:		(*)	0,00			
R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	8 000,00	6 314,88	0,00	0,00	-314,88
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 302,00	675 592,00	70 500,00	0,00	92 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,12	0,00	0,00	-1,12
Total des recettes de gestion courante		1 044 392,00	861 908,30	70 500,00	0,00	81 884,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 097,46	0,00	0,00	-5 097,46
78	Reprises provisions semi-budgétaires [1]	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 044 392,00	867 005,46	70 500,00	0,00	86 886,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections [2]	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section [2]	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 044 392,00	867 005,46	70 500,00	0,00	86 886,54
Pour information:		(*)	112 387,44			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si le comité ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RF 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (sauf si le montant reporté).

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES
II
A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	398 360,00	131 376,00	11 160,00	285 824,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 523,20	7 732,76	3 523,00	10 267,44
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	722 674,85	277 642,19	302 940,00	142 092,65
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 152 558,05	416 750,95	317 623,00	418 184,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	773 901,00	83 486,49	0,00	690 414,69
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 969 898,05	513 302,31	317 623,00	1 118 970,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	360 391,07	360 391,07		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 391,07	360 391,07		0,00
	TOTAL	2 330 287,12	883 693,38	317 623,00	1 118 970,74
	Pour information				
D 601	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2)	0,00		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	393 875,60	290 735,00	180 000,00	-76 850,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	356 277,51	0,00	0,00	356 277,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	750 153,11	290 735,00	180 000,00	279 418,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 165)	50 000,00	136 421,97	0,00	-86 421,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	205 940,19	205 940,19	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	285 940,19	342 362,16	0,00	-86 421,97
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	699 727,28	73 681,06	0,00	788 046,22
	Total des recettes réelles d'investissement	1 665 620,58	706 778,22	180 000,00	979 042,36
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	33 587,52	33 587,52		0,38
041	Opérations patrimoniales (1)	360 391,07	360 391,07		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	393 978,59	393 978,59		0,38
	TOTAL	2 259 799,17	1 106 756,43	180 000,00	979 042,74

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+R/R.N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour Information				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 70 487,95			

(1) DP 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DI 042 ; DI 041 = RI 047 ; DI 042 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (hormis le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un entré des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (établissement, ZAC...) par ailleurs retraitées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotations initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le chapitre 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	355 800,12		355 800,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	478 518,66		478 518,66
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 859,88		11 859,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 396,66	0,00	16 396,66
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	33 587,14	33 587,14
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		862 575,52	33 587,14	896 162,66
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	33 064,96	0,00	33 064,96
18	Compte de liaison : effectif* (BA,régie)	(8)	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	131 376,00	0,00	131 376,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 732,76	0,00	7 732,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	277 642,19	360 391,07	638 033,26
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* Immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	83 486,40	0,00	83 486,40
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréciat. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréciat. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		533 382,31	360 391,07	893 693,38
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) hors chapitre « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur ce stat (voir le détail Annexe IV A).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une cotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 rétrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amorçage de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 314,88		6 314,88
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, dommages et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	946 092,00		946 092,00
75	Autres produits de gestion courante	1,12	0,00	1,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 097,46	0,00	5 097,46
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		957 505,46	0,00	957 505,46
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				112 367,44

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1088)	136 421,97	0,00	136 421,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 940,19		205 940,19
13	Subventions d'investissement	290 735,00	0,00	290 735,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	360 391,07	360 391,07
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		33 587,14	33 587,14
29	Prov. pour déprécial° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. déprécial° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	73 681,06	0,00	73 681,06
461	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		786 778,22	383 978,21	1 160 756,43
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				70 487,95

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitre « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(7) À avoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une déotation initiale ou expéces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retire les taux d'investissement réalisés sur les biens repris en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						III A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+SM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	556 805,00	299 795,12	65 005,00	0,00	201 099,88
6042	Achats prestat' services (hors terrains)	5 000,00	1 315,34	0,00	0,00	4 684,66
60611	Eau et assainissement	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60612	Energie - Électricité	600,00	558,42	0,00	0,00	41,58
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60622	Carburants	5 000,00	3 523,82	0,00	0,00	1 476,38
60623	Alimentation	1 000,00	1 202,23	0,00	0,00	-202,23
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	210,99	0,00	0,00	189,01
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	1 289,49	0,00	0,00	718,51
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	840,58	0,00	0,00	1 159,44
6132	Locations immobilières	39 000,00	29 703,73	0,00	0,00	9 795,27
6135	Locations mobilières	18 000,00	17 995,72	0,00	0,00	1,28
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	4 116,00	0,00	0,00	1 884,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	45 000,00	32 207,68	0,00	0,00	12 792,12
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	1 636,94	0,00	0,00	2 303,06
6156	Maintenance	10 000,00	5 846,68	0,00	0,00	4 053,32
6161	Multirisques	6 500,00	5 938,90	0,00	0,00	591,10
617	Etudes et recherches	67 500,00	37 020,48	0,00	0,00	30 479,52
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	-400,00	400,00	0,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6229	Honoraires	15 000,00	6 630,50	0,00	0,00	8 349,50
6229	Divers	285 100,00	128 695,37	84 605,00	0,00	91 799,03
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6235	Catalogues et imprimés	7 000,00	3 619,03	0,00	0,00	3 380,97
6238	Divers	2 300,00	2 289,60	0,00	0,00	10,40
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	923,80	0,00	0,00	576,20
6256	Missions	400,00	127,54	0,00	0,00	272,46
6257	Réceptions	200,00	164,20	0,00	0,00	35,80
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6263	Frais de nettoyage des locaux	4 600,00	3 180,50	0,00	0,00	1 429,50
6268	Autres services extérieurs	8 000,00	2 010,00	0,00	0,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	520 700,00	478 518,68	0,00	0,00	42 181,34
6218	Autre personnel extérieur	850,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6331	Versement mobilité	1 000,00	0,60	0,00	0,00	1 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	195,95	0,00	0,00	104,05
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	6 000,00	5 401,75	0,00	0,00	598,25
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	587,49	0,00	0,00	612,51
64111	Rémunération principale titulaires	194 000,00	175 561,85	0,00	0,00	18 438,05
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	7 777,21	0,00	0,00	222,79
64118	Autres indemnités titulaires	94 000,00	94 220,85	0,00	0,00	-220,85
64131	Rémunérations non tit.	58 000,00	54 170,89	0,00	0,00	3 829,31
64138	Autres indemnités non tit.	14 600,00	9 564,52	0,00	0,00	5 035,48
6417	Rémunérations des apprentis	2 500,00	2 121,48	0,00	0,00	376,52
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	44 100,00	38 170,95	0,00	0,00	7 929,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 600,00	60 649,08	0,00	0,00	-49,08
6454	Cotisations aux A.B.S.E.D.I.C.	2 300,00	1 728,38	0,00	0,00	571,64
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 100,00	10 417,38	0,00	0,00	1 682,62
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	150,00	38,19	0,00	0,00	111,81
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	620,00	0,00	0,00	980,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 000,00	15 829,10	0,00	0,00	-1 829,10
64831	Indemnités aux agents	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6488	Autres charges	1 300,00	564,00	0,00	0,00	736,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 658,32	-11 859,88	0,00	0,00	10 799,04
6512	Droits d'utilisation informatique nuage	12 653,92	3 458,08	0,00	0,00	9 197,84
6518	Autres	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6574	Subv. fonct. Asocial*, personnes privée	8 000,00	7 900,00	0,00	0,00	100,00
65885	Autres	505,00	493,80	0,00	0,00	11,20
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 100 258,82	781 173,66	65 045,00	0,00	254 080,26

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	28 913,80	13 117,87	3 278,99	0,00	4 516,14
66111	Intérêts négliés à l'échéance	16 712,80	16 373,67	0,00	0,00	339,23
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	23,19	-3 255,80	3 278,99	0,00	0,00
6688	Autres	4 170,91	0,00	0,00	0,00	4 176,91
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dépenses provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 123 171,92	794 291,53	68 283,99	0,00	260 596,40
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	33 587,52	33 587,14			0,38
66112	Dot. amort. et prov. invenc incorporelles	33 587,52	33 587,14			0,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 587,52	33 587,14			0,38
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 587,52	33 587,14			0,38
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 156 759,44	827 878,67	68 283,99	0,00	260 596,78
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	23,19

(1) Détoller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = R/040.

(5) Dont 675 et 678.

(6) Le compte 6616 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						III A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+CM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Afférences de charges	6 000,00	5 314,88	0,00	0,00	-314,88
6473	Remboursement sur autres charges sociales	6 000,00	5 314,88	0,00	0,00	-314,88
70	Produits services, dommages et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Délotions et participations	1 638 392,00	875 592,00	70 500,00	0,00	92 309,00
7472	Participat* Régions	9 000,00	-17 500,00	17 500,00	0,00	9 000,00
74741	Participat* Communes du GPP	1 000,00	-3 000,00	8 000,00	0,00	1 000,00
7479	Participat* Autres organismes	1 028 392,00	901 092,00	45 000,00	0,00	82 309,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,12	0,00	0,00	-1,12
7585	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,12	0,00	0,00	-1,12
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 044 392,00	881 806,00	79 500,00	0,00	91 884,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 097,46	0,00	0,00	-5 097,46
7783	Produits exceptionnels divers	0,00	5 097,46	0,00	0,00	-5 097,46
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 044 392,00	887 005,46	79 500,00	0,00	86 886,54
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 044 392,00	887 005,46	79 500,00	0,00	86 886,54
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		112 367,44				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détiller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = Cf 043.

(4) Donn 778.

(5) Le compte 7813 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à rétrocéder les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					III B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (RF+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
016	Stocks	8,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	388 360,00	131 376,00	11 186,00	255 824,00
2031	Frais d'études	388 360,00	122 064,00	11 186,00	255 136,00
2033	Frais d'inscription	10 000,00	9 312,00	0,00	688,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2041511	GFP nat : Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	21 523,20	7 732,76	3 523,00	10 267,44
2183	Matériel de bureau et informatique	8 523,20	3 577,20	3 523,00	-577,00
2184	Mobilier	15 000,00	4 155,56	0,00	10 844,44
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	722 674,85	277 642,19	302 940,00	142 092,66
2312	Agencements et aménagements de terrains	722 674,85	277 642,19	302 940,00	142 092,66
	Total des dépenses d'équipement	1 152 558,05	416 750,86	317 623,00	418 184,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
1641	Emprunts en euros	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	43 437,00	33 064,96	0,00	10 372,04
458102	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (3)	132 840,00	38 520,00	0,00	94 320,00
458103	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (3)	176 800,00	0,00	0,00	176 800,00
458104	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (3)	104 261,00	24 998,40	0,00	79 262,60
458105	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (3)	90 000,00	10 992,00	0,00	79 008,00
458106	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (3)	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
458107	OP7 Autre Aménagement GEMAPI (3)	100 000,00	8 976,00	0,00	91 024,00
458108	OP8 Autre Aménagement gemaPI (3)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	773 901,00	83 486,48	0,00	659 414,66
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 969 896,05	533 382,31	317 623,00	1 118 970,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
047	Opérations patrimoniales (7)	360 391,07	360 391,07		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	360 391,07	360 391,07		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	360 391,07	360 391,07		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 339 287,12	893 683,38	317 623,00	1 118 970,74
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A6 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 21, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 047=RF 047.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					III B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	393 875,60	290 735,00	180 000,00	-76 859,48
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	97 530,00	78 900,00	100 000,00	-81 370,00
1322	Subv. non transf. Régions	157 500,00	126 000,00	0,00	31 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	118 105,00	85 835,00	80 000,00	-47 730,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	20 740,60	0,00	0,00	20 740,60
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	356 277,51	0,00	0,00	356 277,51
1641	Emprunts en euros	356 277,51	0,00	0,00	356 277,51
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	750 153,11	290 735,00	180 000,00	279 418,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	255 940,19	342 362,16	0,00	-86 421,97
10222	FCTVA	50 000,00	138 421,97	0,00	-86 421,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 940,19	205 940,19	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	255 940,19	342 362,16	0,00	-86 421,97
458202	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (2)	30 000,00	15 660,00	0,00	14 340,00
458203	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (2)	297 727,68	0,00	0,00	297 727,68
458204	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (2)	174 999,60	58 021,06	0,00	116 978,54
458205	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (2)	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
458206	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (2)	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
458207	OP7 Autre Aménagement GEMAPI (2)	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00
458208	OP8 Autre Aménagement gemaPI (2)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	859 727,29	73 681,96	0,00	786 046,22
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 965 820,58	706 778,22	180 000,00	979 042,36
921	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
940	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	33 587,52	33 587,52		0,38
28031	Frais d'études	28 422,86	28 422,86		0,02
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 287,52	3 287,26		0,36
28184	Mobilier	903,12	903,12		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 587,52	33 587,52		0,38
641	Opérations patrimoniales (5)	380 391,07	380 391,07		0,00
2031	Frais d'études	308 362,16	308 362,16		0,00
2033	Frais d'insertion	52 028,91	52 028,91		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	393 978,59	393 978,21		0,38
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 259 799,17	1 100 756,43	180 000,00	979 042,74
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	70 487,95			

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A/I pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 10, 29, 39, 49 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DU 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	III B3
---	-----------

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour état sur Eige, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'admission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Montant (2)	Type de trou- échéant (3)	Etat d'aujourd'hui		Taux initial	Péri- odicité des rembour- sements (8)	Prix d' élemen- tation (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
							Indice (4)	Niveau de taux (5)				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,09							
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					860 645,00							
1641 Emprunts en euros (Total)					860 645,00							
028098 1	BONNE AFFAIRES	01/10/2019	20/09/2011	30/01/2011	136 001,00	F			3,725	3,655	T	C
028098 2	BONNE AFFAIRES	16/04/2011	16/04/2011	20/04/2011	267 408,00	F			3,625	3,654	S	C
0684718	CAISSE DÉPÔT ET CONSIGNATIONS	12/11/2019	12/06/2021	12/02/2021	136 000,00	F			1,605	1,570	S	C
A39110328	CAISSE D'ÉPARGNE	35/01/2012	25/10/2012	25/01/2012	161 240,00	F			5,070	5,273	S	X Echéance 00/12/2026
1642 Emprunts en devises (Total)					0,00							
16441 Emprunts émis lors d'une opération de reprise sur fonds de placement (Total)					0,00							
165 Dépôts et empruntements reçus (Total)					0,00							
167 Emprunts et dettes subordonnées des candidats participants (Total)					0,00							
1671 Avances consenties à Tissoz (Total)					0,00							
1672 Emprunts sur compte subordonné du Trésor (Total)					0,00							
1675 Dettes pour METIP et PIGO (Total)					0,00							
1676 Dettes autres sociedades-jointes (Total)					0,00							

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE L'HUVEAUNE - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme pilote ou chef de filia	Date de signature	Date de démise des droits de mobilisation (1)	Date du premier remboîtement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial (4)	Taux niveau de taux (5)	Taux acheminé (6)	Envoi et délivrance à l'ordre du courrier		Péri- odicité des remboîte- ments (8)	Produit d'émission (7)	Possibilité de remboîte- ment anticipi- échéan- cie (9)
										Taux initial	Devise			
13175 Autres emprunts et dépôts (total)							0,00							
1518 Emprunts et dépôts assimilés (Total)							0,00							
15181 Autres emprunts (total)							0,00							
15182 Remboursement mobilisé (total)							0,00							
15187 Autres dépôts (total)							0,00							
Total général							0,00 0,00							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant en euros à l'origine.

(3) Type de taux : simple : F ; fixe ; V ; variable simple : C ; sur période (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas décomposé dans la ligne addition d'un taux nominal et d'une marge surjette en pente de planancement).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euroibor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine des contrats.

(6) Indiquer le périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; S : bimensuelle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'enquête à l'enquête. Exemple A-1 (c) : la classification des emprunts suivant la typologie de la directive ICSchindler7NC du 25 juillet 2016 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)** (suite)

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de ligne (1)	Coupon/taux GIN (10)	Montant courant (11)	Catégorie d'emprunt après couvertures interventives (11)	Capital restant à la 31/12/2019	Carte mobilisée (en semaines) (12)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Emprunts et dettes au 31/12/2019			Annuité de l'emprunt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICHE de l'assurance
									Emprunts et dettes au 31/12/2019	Taux d'intérêt Coupon	Capital	Charges d'intérêt (15)		
153 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
154 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		464 840,00					31 064,86	18 712,90	0,00	0,00	1 771,44	
1541 Emprunts en euros (Total)		0,00		464 840,00					31 064,86	18 712,90	0,00	0,00	1 771,44	
0238700 1		0,00	A-1	211 533,48	18,53	%	3,62%	11 123,32	8 127,90	0,00	0,00	1 347,15		
0238700 2		0,00	A-1	0,00	0,00	%	3,65%	10 370,30	10 370,30	0,00	0,00	0,00		
0464710		0,00	A-1	132 480,00	23,02	%	1,57%	5 520,00	2 041,67	0,00	0,00	2 073,45		
A2914000		0,00	A-1	120 825,60	19,35	%	5,37%	6 044,34	6 395,63	0,00	0,00	1 656,33		
1542 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15441 Emprunts assortis d'une option de trajet sur ligne de trésorerie (Total) (15)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
155 Detrds et cotisations reçues (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
157 Emprunts et dettes assises de candidats particuliers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1571 Autres emprunts et dettes assises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1572 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1575 Detrds pour METP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1576 Detrds envers les dettes acquises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1578 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
158 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1591 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1592 Bonis à moyen terme négociés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1597 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - CA - 2021

Nature Pour chaque ligne, indiquer le nom du contact	Couverte par l'ON (P)	Montant courant	Catégorie d'emprunt après couvertures éventuelles (P)	Bilan consolidé au 31/12/2021			Annexe de l'exercice			
				Type de taux (en années) (12)	Index (11)	Taux d'intérêt Niveau de taux émissif au 31/12/2021 (13)	Capital	Charges d'intérêt (NE)	Intérêts versés (le cas échéant) (P)	Niveau de l'exercice
Total global		€,00		464 840,00			33 664,90	-5 712,90	3 630	3 276,40

(9) S'agissant des emprunts assurés d'une ligne de téléphonie, il fut nécessaire le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice communiqué au bilan consolidé.

(10) Si l'assureur a consenti, il convient de compléter le tableau « chiffrage des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire BCEB1015/07/C du 29 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux clients en filière territoriale).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; G : variable simple.

(13) Montant finalisé en cours au 31/12/2021 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux communiqué sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts due au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 85111 « intérêts régis à l'échéance » (intérêts décalés) et intérêts évoqués dans au titre du contrat d'échange à court et comptabilisés à l'article 693.

(16) Indiquer les intérêts d'actualisation reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 703.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts versés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, sauf le tableau du contrat) (1)	Organisme piloteur du chef de file	Capital restant dû au 31/12/20 (2)	Niveau (3)	Type d'opérations (4)	Durée du contrat	Dates des périodes scellées	Taux minimum (5)	Taux maximum (6)	Credit d'abattement (7)	Taux moyen (8)	Taux maximal (9)	Niveau du taux au cours de l'exercice (10)	Intérêts payés au cours de l'exercice (11)	% pris au cours de la période de référence (taux déclaré) (12)
Echéance fixe, taux variable simple pilotisé (imp) ou avancé (l'entre) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00							0,03			0,00	0,00
Bonification simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00							0,03			0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00							0,03			0,00	0,00
Habitacle ou jusqu'à 2 ou multipleur jusqu'à 4 capital (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00							0,00			0,00	0,00
Nullification jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00							0,00			0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00							0,00			0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		0,00	0,00							0,00			0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (A à F) selon le classement de la charte de bonne conduite sur toute la durée de vie du contrat (de j/m à fin/j) sur toute la durée du contrat.

(2) Montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le plan du remboursement et la partie non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant à rembourser et la partie non couverte.

(4) Indiquer le classement de l'emprunt au sein de la hiérarchie de la circulation du 25 juin 2016 sur les produits financiers (du 1 à 8), 1 : indice zone euro / 2 : indice zone euro / 3 : indice zone euro / 4 : indice zone euro / 5 : échéance longue.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'ordre de la formule correspondant aux taux : classement du contrat (de j/m à fin/j) sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'ordre de la formule correspondant aux taux : classement du contrat (de j/m à fin/j) sur toute la durée de référence.

(7) Code de suivi : indiquer le niveau de hiérarchie constitutif du remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/20 ou le mois suivant, à la meilleure date d'échéance.

(8) Montant, années, ou termes.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture finalisées. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat et comptabilisés à l'arrêté 611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et compris dans l'article 606.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange en complément au 708.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	
	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacent	(1) Indice enne euro	(2) Indice étranger ou étant entre ces deux	(3) Cours d'indice cette date	(4) Indice hors zone euro et écart d'indice dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indice hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux de simple, Taux variable simple, Echange de taux contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre base, variable ou taux fixe (sans uniquai), Taux variable simple platonie [cap] ou standard [tunnel]	Nominal 0,00 produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	464 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Echange simple, pas d'effet de levier	Nominal de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange [swaption]	Nominal de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiples sur jusqu'à 3 : multiplément jusqu'à 3 [cap]	Nominal de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplément jusqu'à 3	Nominal de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nominal de produits				0	0
	% de l'encours				0,00	0,00
	Montant en euros				0,00	0,00

(1) Cette annexe renvoie le plan de déca de 31/12/19 après opération de couverture échouée.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	IV A3
--	------------------------

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en dépôt duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 609,79 €		19-12-1996
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Autre matériel	10
L	Autres	10
L	Autres immobilisations corporelles	15
L	Autres réseaux	20
L	Concessions et droits similaires	2
L	Frais de recherche et développement	5
L	Frais d'étude non suivies de réalisation	5
L	Frais d'insertion	2
L	Logiciels bureautique	2
L	Logiciels de gestion	5
L	Matériel de bureau et informatique	5
L	Matériel de transport	10
L	Mobilier	10

ETAT DES IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Dotations 2021

Dokument-ID: 9811
Seite 28 von 38

DESIGNATION DE L'IMMOBILISATION	Date Acquisition	Valeur d'acquisition	Durée Amort	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable 01/01/2021	Amortissement de l'exercice
28051 - Immobilisations incorporelles						
Logiciel Arc Gis	2017	3468,00	5	2 090,80	1 387,20	693,60
Logiciel Indesign	2018	861,60	5	0	861,60	172,32
						865,92
28188 - Autres immobilisations corporelles						
Appareil photo:						
Ecran Photo	2015	2 688,00	10	1 344,00	1 344,00	268,80
GPS TDC 100 (DSE)	2017	2 470,80	10	741,24	1 729,56	247,08
<i>Rattrapage sur Amort double de 516,98 à hauteur de 515,88. Reliquat à diluer en 2022 = 1,10 €</i>						- 515,88
						0,00
28184 - Mobilier						
	2020	510,00	1	0	510,00	510,00
	2020	1 965,60	5	0	1 965,60	393,12
						903,12
28183 - Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	2016	1 456,80	5	1 165,44	291,36	291,36
Ordinateur de bureau	2016	2 281,56	5	1 825,28	456,18	456,32
Ordinateur de bureau	2017	809,00	5	242,70	566,30	333,79
Ordinateur Port. / Vidéo Proj.	2017	1 487,97	5	1 041,58	446,39	520,79
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	5 011,20	5	0	5 011,20	1 002,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	3 465,60	5	0	3 465,60	693,00
						3 282,26
28182 - Véhicule						
28033 - Frais d'insertion						
	2020	108,00	1	0	108,00	108,00
						108,00
28031 - Amortissement études						
Apurement du Cpte 2031	2016	71 128,28	5	56 902,56	14 225,72	14 225,64
Apurement du Cpte 2031	2020	70 986,00	5	0	70 986,00	14 197,20
						28 422,84
TOTAL						33 587,14

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	43 437,00	I 33 064,96
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	43 437,00	33 064,96
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	43 437,00	33 064,96
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° éfférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	33 064,96	317 623,00	0,00	350 687,96

(1) Détiller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (RF + RS + DM + RAR N.1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	83 587,52	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	50 000,00	136 421,07
10222	FCTVA	50 000,00	136 421,07
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	33 587,52	33 587,14
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	28 422,85	28 422,84
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92
28183	Matériel de bureau et informatique	3 287,62	3 287,26
28184	Mobilier	903,12	903,12
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	170 009,11	180 000,00	70 487,95	205 940,19	626 437,26

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 350 687,96
Ressources propres disponibles	IV 626 437,26
Solde	V = IV – II (3) 275 749,29

(1) Les comptes 15, 168, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 48 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 26, 29, 48 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS		A9	

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45501	Intitulé de l'opération : OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURROL	Sur l'exercice			Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES (a)		56 847,00	0,00	0,00	0,00
458101 Dépenses nouvelles (2)	10 476,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
458101 Mouvements nets dépenses (2)	46 371,00	0,00	0,00	0,00	10 476,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	46 371,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)		56 847,00	0,00	0,00	0,00
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	5 892,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
040 Financement par le mandataire	50 955,00	0,00	0,00	0,00	5 892,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	50 955,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b – d)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : GP2 GENAPI AUBAGNE CAMP SARLIER	Sur l'exercice			Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES (a)		17 160,00	132 840,00	38 520,00	0,00
458102 Dépenses nouvelles (2)	17 160,00	132 840,00	38 520,00	0,00	94 320,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	55 680,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	17 160,00	132 840,00	38 520,00	0,00	0,00
RECETTES (b)		145 500,00	30 040,00	15 660,00	0,00
458202 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	70 000,00	30 040,00	15 660,00	0,00	14 340,00
040 Financement par le mandataire	75 500,00	0,00	0,00	0,00	85 660,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00
Recettes nettes (b – d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802

Initiée de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	Restes à réaliser 0,00	Op. à annuler 0,00
Recettes nettes (b - d)	145 500,00	30 000,00	15 650,00	14 340,00

N° opération : 45803

Initiée de l'opération : OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	Date de la délibération :
DEPENSES (a)				
458103 Dépenses nouvelles (2)	112 927,68	176 800,00	0,00	176 800,00
458103 (2)	0,00	176 800,00	0,00	176 800,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	112 927,68	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	112 927,68	176 800,00	0,00	176 800,00
RECETTES (b)				
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	60 000,00	297 727,68	0,00	297 727,68
040 Financement par le mandataire	60 000,00	297 727,68	0,00	297 727,68
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	60 000,00	297 727,68	0,00	297 727,68

N° opération : 45804

Initiée de l'opération : OPA GEMAPI MARSEILLE HECKEL

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	Date de la délibération :
DEPENSES (a)				
458104 Dépenses nouvelles (2)	70 738,66	104 281,00	24 998,40	0,00
458104 (2)	0,00	70 000,00	9 044,40	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	15 054,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
458104 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	34 261,00	0,00	34 261,00
Dépenses nettes (a - c)	70 738,66	70 000,00	24 998,40	0,00
RECETTES (b)				
87 500,00	174 369,60	58 021,06	0,00	116 975,54
				145 521,06

N° opération : 45804

Initiée de l'opération : OPS GEMAPI MARSEILLE HECKEL				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	
458204 Financement par le mandant et par d'autres tiers (a)	87 500,00	174 999,60	58 021,06	Op. à annuler
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	116 978,54
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	87 500,00	174 999,60	58 021,06	116 978,54
				145 521,06

N° opération : 45805

Initiée de l'opération : OPS GEMAPI AUBAGNE LA PENNE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	
DÉPENSES (a)				
458105 Dépenses nouvelles (2)	0,00	90 000,00	10 992,00	Op. à annuler
040 Trauver réalisées par le personnel du mandataire	0,00	90 000,00	10 992,00	79 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	90 000,00	10 992,00	79 000,00
REÇETTES (b)				
458205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (a)	25 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
040 Financement par le mandataire	25 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	25 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
				25 000,00

N° opération : 45806

Initiée de l'opération : OPS GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	
DÉPENSES (a)				
458106 Dépenses nouvelles (2)	9,00	70 000,00	0,90	Op. à annuler
040 Trauver réalisées par le personnel du mandataire	0,00	70 000,00	0,90	70 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
				0,00

N° opération : 45806

Initiatives de l'opération : OPS GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE						Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
RECETTES (b)	10 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	10 000,00
458206 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	10 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	10 000,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	10 000,00

N° opération : 45807

Initiatives de l'opération : OP7 Autre Aménagement GEMAPI						Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	0,00	100 000,00	8 976,00	0,00	91 024,00	8 976,00
458107 Dépenses nouvelles (2)	0,00	100 000,00	5 400,00	0,00	94 600,00	5 400,00
458107 (2)	0,00	0,00	3 576,00	0,00	-3 576,00	3 576,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	100 000,00	8 976,00	0,00	91 024,00	8 976,00
RECETTES (b)	3 000,00	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00	3 000,00
458207 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	3 000,00	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00	3 000,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	3 000,00	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00	3 000,00

N° opération : 45808

Initiatives de l'opération : OP8 Autre Aménagement GEMAPI						Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
458108 Dépenses nouvelles (2)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - CA - 2021

N° opération : 45006	Titre de l'opération : OP8 Autre Aménagement gemaPI				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations ayant l'exercice	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice	Restes à réaliser	
Annulations sur dépenses (c) (3)					
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
040 Financement par la mandataire	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
04f Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Ouvrit un autre pat opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des tranches.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le critère.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES			A10.1

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

N° d'entree	Désignation du bien	Imputation comptable	Valeur d'acquisition et €	Année
2312/A21/1	Prog de Tx sur l'Huveaune et affluents	2 312	276 258,19	N.A.
2312/A21/2	Travaux Parc de la confluence Auriol	2 312	1 404,00	N.A.
2312/A21/3	Intégration de frais d'études	2 312	308 362,16	N.A.
2312/A21/4	Intégration de frais d'insertion	2 312	52 028,91	N.A.
		TOTAL 2312	638 033,26	
2031/A21/1	AMO Gemapi Auriol Parc de la confluence	2 031	13 986,00	N.A.
2031/A21/2	AMO Mise en oeuvre du PAPI	2 031	78 768,00	N.A.
2031/A21/3	AMO Pour l'élaboration de la DIG 2022/2027	2 031	29 310,00	N.A.
		TOTAL 2031	122 064,00	
2033/A21/1	Frais d'insertion Synapses	2 033	554,00	N.A.
2033/A21/2	Frais d'insertion OILA	2 033	8 748,00	N.A.
		TOTAL 2033	9 312,00	
2183/A21/1	Achat de matériel informatique ACTIS	2 183	3 577,20	
		TOTAL 2183	3 577,20	
2184/A21/1	Achat de mobilier de bureau IKEA	2 184	3 705,56	
2184/A21/2	Achat de mobilier de bureau Boulanger	2 184	210,00	
2184/A21/3	Achat de mobilier de bureau Bureau Vallée	2 184	240,00	
		TOTAL 2184	4 155,56	
		TOTAL	777 142,02	

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	IV A10.3
---	---------------------------

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emboîts créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	6,00	10,00	4,00	2,00	1,00
ADJOINT		C B	2,00 2,00	2,00 2,00	2,00	1,00	1,00
REDACTEUR		A B	16,00 5,00	9,00 5,00	16,00	9,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (e)							11,00
INGENIEUR							11,00
TECHNICIEN PRINCIPAL							8,00
FILIERE SOCIALE (d)							3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)							0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							0,00
FILIERE SPORTIVE (g)							0,00
FILIERE CULTURELLE (h)							0,00
FILIERE ANIMATION (i)							0,00
FILIERE POLICE (j)							0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							0,00
TOTAL GÉNÉRAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)				20,00	9,00	20,00	11,00
							14,00

(1) Les grades ou emplois sont alors classés conformément à la circulaire n° 1991-INT/295/0102/C du 23 mars 1991. Les emplois horizontaux sont également comptabilisés dans l'ETPT d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'ensemble délégué. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par le cahier des charges.

(4) Effectifs temps plein annuel (ETPA). Le cahier de temps de travail est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur quotité d'activité au Théoride :

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année un effectif à 80 % (quotité de travail = 80 %) équivaut à 80 % (quotité de travail = 80 %) correspond à 0,8 ETPA ; un agent à temps partiel à 60 % présente toute l'année un effectif à 60 % (quotité de travail = 60 %) correspond à 0,6 ETPA.

(5) Pour emplois : emplois dont les traitements ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois isolés » n'existe pas pour l'ETPT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délegation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du montant figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, règle imposée ...).

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE
302 AVENUE DE LA FLEURIE
13400 Aubagne

Etat des recettes certaines restant à émettre
SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAJNE - 2 021

17/02/2022 - 00:01:08					
Etat des recettes certaines restant à émettre SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAJNE - 2 021					

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1321 - Etat et établissement nationalisé						
2021R00004		CONVENTION 2021 6289 PROGRAMME TRAVAUX 2021	AGENCE DE L'EAU	831	10 000,00 €	2021R00004
2021R00003		CONVENTION 2020 5707 PROGRAMME TRAVAUX 2020 AR 05/07/2017 SUBVENTION PAPI	AGENCE DE L'EAU PREFECTURE BOUCHES DU RHONE	831	40 000,00 €	2021R00003
2020R00007				831	30 000,00 €	2020R00007
Compte : 1323 - Départements						
2021R00002		CONVENTION AC 016287 PROGRAMME TRAVAUX 2021 CONV AC 013658 PROGRAMME TRAVAUX 2020	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	80 000,00 €	2021R00002
2021R00001				831	40 000,00 €	2021R00001

Le présent état est arrêté à la somme de : **100 000,00 €**

L'ordonnateur :



Etat des dépenses engagées non mandatées
SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - 2021

Etat des dépenses engagées non mandatées					
07/02/2022 - 0h01:03					

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vous	Fonction	Résil à réaliser	N° engagement N+
Compte : 2031 - Frais d'études	2020D000916	MO AURIOL	REPARIA	831	11602,00 €	11160,00 €	2020D000916
Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2021D000953	MATERIEL INFORMATIQUE	ACTIS INNOVATION	831	3523,00 €	3523,00 €	2021D000953
Compte : 2312 - Agencements et aménagements de terrains	2020D000918	LOT N°2 GENE VEGETAL ET AMENAGEMENT BOIS PROGRAMME TRAVAUX ENTETEIN	SAS LA COMPAGNIE DES FORESTIERS EDEA	831	305940,00 €	14596,00 €	2020D000918
	2021D000910			831	289344,00 €		2021D000910

Le présent état est arrêté à la somme de :	317623,00 €
L'ordonnateur :	

Rattachements 2021 et contre-passations 2022

*	2021D0000062	61B4	831	400,00 € Rattachement	400,00 €
*	2021D000057	6228	831	2 219,40 € Rattachement	2 219,40 €
*	2021D000050	6228	831	2 835,00 € Rattachement	2 835,00 €
*	2021D000081	6228	831	4 463,10 € Rattachement	4 463,10 €
*	2021D000059	6228	831	5 124,00 € Rattachement	5 124,00 €
*	2021D000060	6228	831	5 348,00 € Rattachement	5 348,00 €
*	2021D000051	6228	831	6 570,00 € Rattachement	6 570,00 €
*	2021D000068	6228	831	7 128,00 € Rattachement	7 128,00 €
*	2021D000049	6228	831	30 919,50 € Rattachement	30 919,50 €
				69 005,00 €	69 005,00 €

*	2020R000022	7472	831	17 500,00 € Rattachement	17 500,00 €
*	2020R000005	74741	831	8 000,00 € Rattachement	8 000,00 €
*	2020R000015	7478	831	10 000,00 € Rattachement	10 000,00 €
*	2020R000014	7478	831	35 000,00 € Rattachement	35 000,00 €
				70 500,00 €	70 500,00 €

Aubagne, le 21/01/2022



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/01/2022

Présenté par (1) Le PRESIDENT,

A Aubagne, le 07/02/2022

Le PRESIDENT

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Aubagne, le 07/02/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain ROUSSET	
Alfred POLLUS	
Aicha SIF	
CARINE PAILLARD	
CHRISTIAN OLLIVIER	
CLAUDE FABRE	
Claude POURCHIER	
DIDIER EL RHARBAYE	
Didier REAULT	
Emmanuel COVERNIALE	
Fanny MAUTREF	
JEAN JACQUES CÔULÔMB	
JEAN PIERRE GIORGI	
Jean-Marie LEONARDIS	
Julie GABRIEL	
Julien RAVIER	
KARINE MEDA	
LAURENCE BRULEY	
Laurent SIMON	
Lionel DE CALA	
MICHEL LAN	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
Oliver PAILLARD	
Olivier ARTUPHEL	
PASCAL AGOSTINI	
Rané CONTAT	
Serge PEROTTINO	
VERONIQUE MIQUELLY	

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture le , et de la publication le 07/02/2022

A.Ja

- (1) Indiquer le mail ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

Pascal Agostini
 1er vice Président



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICALSYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°5

OBJET : Financier – Adoption du Budget Primitif 2022

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14, issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et de ses textes d'applications (décrets n°2005-1661 et 2005-1662, arrêté du 27 décembre 2005 publiés au Journal Officiel du 29 décembre 2005),
- La délibération de ce jour relative au Compte Administratif 2021,
- La délibération 4 du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,
- Les délibérations 1 et 2 en date du 12 mars 2021 visées par la Préfecture le 16 mars 2021 adoptant le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion 2020,
- La délibération 3 en date du 12 mars 2021 visée par la Préfecture le 16 mars 2021 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,
- La délibération 3 du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- Les statuts du Syndicat entrés en vigueur par l'arrêté préfectoral du 22 février 2019,
- Le Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- L'arrêté inter préfectoral du 4 novembre 2020 portant transformation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du SMBVH et délimitation de son périmètre d'intervention,
- La délibération du SMBVH n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades, et des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH,
- La délibération MET 20/17030/CM de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 décembre 2020 portant approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2021, et son annexe « tableau programme d'actions GEMAPI 2021-2021 »,
- Les délibérations de la Métropole et du SMBVH relatives aux conventions de délégation de compétence et de quasi-régie,
- La délibération n°1 du 13 décembre 2021 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

CONSIDÉRANT

- La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune,
Que le Syndicat est porteur des dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- Le travail poursuivi en 2021 avec les membres du Syndicat de l'Huveaune et notamment avec la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,
- La démarche de Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses productions,
- Les conventions (et leurs avenants) de délégation de compétence et de quasi-régie établies depuis 2019 entre le SMBVH et la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Les dispositifs financiers d'attribution de subventions auxquels le SMBVH est éligible dans le cadre du Contrat de Rivière et du PAPI,
- Le Rapport pour le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 soumis à l'appréciation des membres du Comité Syndical,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires au bon fonctionnement du SMBVH,
- L'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2022 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	1 852 748 €
Section d'investissement (reports compris)	3 927 185 €
TOTAL des deux sections	5 779 933 €

ARTICLE 2 : DETERMINE la contribution des membres du Syndicat comme indiqué ci-dessous :

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- une contribution statutaire de 1 485 000 €, correspondant à 99% de la contribution totale statutaire de 1 500 000 € conformément aux statuts du SMBVH.

Pour mémoire, une contribution a également lieu dans le cadre :

- de la convention de délégation de compétence n°19-0523 et de ses avenants,
- de la convention de quasi-régie n°1 n°19-0524 et de ses avenants,
- de la convention de quasi-régie n°2 n°20-0431 et de ses avenants.
- Et de conventions établies courant 2022 en continuité de celles-ci.

Communauté d'Agglomération de la Provence Verte :

- une contribution statutaire de 15 000 €, correspondant à 1% de la contribution totale statutaire de 1 500 000€, conformément aux statuts du SMBVH.

ADOPE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le





Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

www.syndicat-huveaune.fr

SYNDICAT MIXTE DU
BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

BUDGET PRIMITIF 2022

3573
3573
3573
3573
3573

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte fermé - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008847400016

POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE (3)

ANNEE 2022

- (1) Indiquer la nature (municipal et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, CPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A désigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Étalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	33

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (6)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	40

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-16 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 6211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations pémentées » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant,

3 333
3 333
3 333
3 333
3 333

Code INSEE 13005	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE	BP 2022
-----------------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		923 595
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :		0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		98,90 %	0,00 %
2 Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		0,00 %	0,00 %
3 Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		99,87 %	0,00 %
4 Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		0,00 %	0,00 %
5 Encours de la dette		0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DCCT de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 6211-16 du CGCT). Pour les catégories des autres, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il convient d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 6211-16 et R. 6711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
 - ~~avec (2) les chapitres opérations d'équipement de l'Etat~~
 - avec (3) vote formalisé sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des viements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « complément de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE
II**A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 852 748,00	1 852 748,00
RÉPORTE	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)	0,00	0,00
RÉPORTE	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 852 748,00	1 852 748,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 609 562,00	3 469 634,00
RÉPORTE	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)	317 623,00	180 000,00
RÉPORTE	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 277 551,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 927 185,00	3 927 185,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 779 933,00	5 779 933,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les délibérations modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans combinaison avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la voté du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en restes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES
II
A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	576 900,00	0,00	751 500,00	751 500,00	751 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	500 700,00	0,00	704 049,00	704 049,00	704 049,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	22 656,82	0,00	30 600,00	30 600,00	30 600,00
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 106 256,82	0,00	1 486 149,00	1 486 149,00	1 486 149,00
66	Charges financières	20 913,00	0,00	16 634,00	16 634,00	16 634,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 123 171,92	0,00	1 812 783,00	1 812 783,00	1 812 783,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		302 651,79	302 651,79	302 651,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	33 587,52		37 313,21	37 313,21	37 313,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 587,52		339 965,00	339 965,00	339 965,00
TOTAL		1 156 759,44	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00

+ D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 852 748,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 392,00	0,00	1 852 248,00	1 852 248,00	1 852 248,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 044 392,00	0,00	1 852 248,00	1 852 248,00	1 852 248,00
78	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 044 392,00	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 044 392,00	0,00	1 852 748,00	1 852 748,00	1 852 748,00

+ R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 852 748,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	339 965,00	Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	------------	--

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Insomme en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

- (A) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(B) $DF\ 029 = RI\ 021 + DI\ 040 - RP\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RP\ 043$.
(C) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RP\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - RI\ 040$.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES
II
A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoria budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	308 360,00	11 160,00	670 000,00	370 000,00	881 160,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	-10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 523,20	3 523,00	30 000,00	30 000,00	33 523,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	722 674,85	302 940,00	500 000,00	500 000,00	802 940,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 152 558,65	317 623,00	1 410 060,00	1 410 060,00	1 727 623,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	0,00	22 695,00	22 695,00	22 695,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	43 437,00	0,00	22 695,00	22 695,00	22 695,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	773 901,00	0,00	1 990 060,00	1 990 060,00	1 990 060,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 559 896,05	317 623,00	3 422 755,00	3 422 755,00	3 742 378,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00
	TOTAL	2 330 287,12	317 623,00	3 609 562,00	3 609 562,00	3 927 185,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

8,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 927 185,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoria budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	393 875,60	180 000,00	839 151,76	839 151,76	1 019 151,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 168)	356 277,51	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	750 151,11	180 000,00	839 151,76	839 151,76	1 019 151,76
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	205 940,19	0,00	173 710,24	173 710,24	173 710,24
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	255 940,19	0,00	223 710,24	223 710,24	223 710,24
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	859 727,26	0,00	1 880 000,00	1 880 000,00	1 880 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 845 620,55	180 000,00	2 342 352,00	2 342 352,00	3 122 662,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		302 651,79	302 651,79	302 651,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	33 587,52		37 313,21	37 313,21	37 313,21
041	Opérations patrimoniales (4)	360 391,07		186 807,00	186 807,00	186 807,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement	393 978,59		526 772,00		526 772,00	526 772,00
TOTAL	2 289 799,17	189 000,00	3 469 634,00		3 469 634,00	3 469 634,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	277 551,00
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 927 186,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	339 965,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RY 021 ; DI 040 = RY 042 ; DI 040 = DF 042 ; DI 041 = RY 041 ; DF 043 = RY 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un solde des stocks alors la méthode du inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (éclatement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 rétire les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il rétrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation totale ou partielle au profit d'un service public non pérennisable qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1000 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RY 042 ou solde de l'opération RY 021+ RY 040 - DI 040.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	751 500,00		751 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	704 049,00		704 049,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 600,00		30 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	18 634,00		18 634,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	37 313,21	37 313,21
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		302 651,79	302 651,79
Dépenses de fonctionnement – Total		1 512 783,00	339 965,00	1 852 748,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 852 748,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)	22 695,00	0,00	22 695,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral, amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	881 160,00	0,00	881 160,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	33 523,00	0,00	33 523,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	802 940,00	186 807,00	989 747,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 990 060,00	0,00	1 990 060,00
481	Charges à rap. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 740 378,00	186 807,00	3 927 185,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**3 927 185,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Peut-être de retrait des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la forme d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitre « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A).
- (8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens roulés ou afflatibles. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 852 248,00		1 852 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 852 748,00	0,00	1 852 748,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	1 019 151,76	0,00	1 019 151,76
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	186 807,00	186 807,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		37 313,21	37 313,21
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 880 000,00	0,00	1 880 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		302 651,79	302 651,79
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 949 151,76	526 772,00	3 475 923,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	277 551,00
---	------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	173 710,24
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'entre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AB).
- (6) Assurer uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une cotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. Ce recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de ces travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
911	Charges à caractère général	576 909,00	751 500,00	751 500,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60611	Biens et équipement	400,00	800,00	800,00
60512	Energie - Électricité	600,00	1 200,00	1 200,00
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	200,00	200,00
60622	Carburants	5 000,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	38 500,00	50 000,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	18 000,00	17 500,00	17 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	8 000,00	8 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	9 000,00	9 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	45 000,00	60 000,00	60 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6196	Maintenance	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multisques	6 500,00	9 000,00	9 000,00
617	Etudes et recherches	87 500,00	108 000,00	108 000,00
6164	Versements à des organismes de formation	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6168	Autres frais divers	100,00	100,00	100,00
6226	Honoraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	287 000,00	375 000,00	375 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	7 600,00	7 000,00
6238	Divers	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6258	Missions	400,00	400,00	400,00
6257	Réceptions	200,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
912	Charges de personnel, frais assimilés	500 700,00	704 049,00	704 049,00
6218	Autre personnel extérieur	28 000,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versant mobilité	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	300,00	400,00	400,00
6336	Colisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	7 500,00	7 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	220 000,00	230 030,00	230 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	11 000,00	11 000,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat*	0,00	100,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	70 900,00	140 000,00	140 000,00
64131	Rémunérations non tit.	35 900,00	80 000,00	80 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	0,00	300,00	300,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 000,00	15 000,00	15 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	9 000,00	9 000,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	100,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 000,00	67 849,00	67 849,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	80 000,00	90 000,00	90 000,00
6454	Cotisations aux A.B.S.E.D.I.C.	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 000,00	16 000,00	16 000,00
6457	Cots. sociales liées à l'apprentissage	0,00	200,00	200,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	200,00	200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	600,00	600,00
6478	Autres charges sociales diverses	16 000,00	27 000,00	27 000,00
64831	Indemnités aux agents	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges	500,00	500,00	500,00
914	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 658,92	30 600,00	30 600,00
6512	Droits d'utilisation* informatique nuage	12 653,92	10 000,00	10 000,00
6518	Autres	5 000,00	12 000,00	12 000,00
6574	Subv. fond. Associat*, personnes privée	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6588	Autres	5,00	600,00	600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 66)	1 100 258,92	1 485 149,00	0,00
66	Charges financières (b)	20 913,00	16 634,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 712,90	15 750,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	23,19	-116,21	0,00
66888	Autres	4 176,91	1 000,21	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	10 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	10 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	1 123 171,92	1 512 783,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	302 651,79	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	33 587,52	37 313,21	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	33 587,52	37 313,21	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	33 587,52	339 986,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	33 587,52	339 986,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 156 759,44	1 852 748,00	0,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00	
				+
		D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00	
				=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 852 748,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3113,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	3278,99
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-116,21

(1) Détails les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, ZF 042 = R/040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 66115 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	8 000,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	8 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes divers	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 038 392,00	1 852 248,00	1 852 248,00
7472	Participat* Régions	9 000,00	42 000,00	42 000,00
74741	Participat* Communes du GFP	1 000,00	0,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	1 028 392,00	1 810 248,00	1 810 248,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 044 392,00	1 852 248,00	1 852 248,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 044 392,00	1 852 748,00	1 852 748,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 044 392,00	1 852 748,00	1 852 748,00
+				
				RESTES A REALISER N-1 (10)
				0,00
+				
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)
				0,00
=				
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
				1 852 748,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote H3.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	398 360,00	870 000,00	870 000,00
2031	Frais d'études	393 360,00	865 000,00	865 000,00
2033	Frais d'acquisition	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2041511	GFP nat : Bien mobilier, matériel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 523,20	30 000,00	30 000,00
2163	Mobilier de bureau et informatique	6 523,20	11 000,00	11 000,00
2164	Mobilier	15 000,00	19 000,00	19 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	722 674,85	500 000,00	500 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	722 674,85	500 000,00	500 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 152 558,05	1 410 000,00	1 410 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 437,00	22 695,00	22 695,00
1641	Emprunts en euros	43 437,00	22 695,00	22 695,00
18	Compte de liaison : effectif* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
920	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	43 437,00	22 695,00	22 695,00
458102	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (6)	132 840,00	106 480,00	106 480,00
458103	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (6)	176 800,00	0,00	0,00
458104	OP4 GEMAPI MVRSEILLE HECKEL (6)	104 261,00	49 784,00	49 784,00
458105	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (6)	90 000,00	0,00	0,00
458106	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (6)	70 000,00	10 000,00	10 000,00
458107	OP7 Autre Aménagement GEMAPI (6)	100 000,00	4 000,00	4 000,00
458108	OP8 Autre Aménagement gemaPI (6)	100 000,00	10 000,00	10 000,00
458111	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (6)	0,00	1 520 788,00	1 520 788,00
458112	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (6)	0,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	773 981,00	1 990 060,00	1 990 060,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 919 086,05	3 422 755,00	3 422 755,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	380 391,07	186 807,00	186 807,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	380 391,07	186 807,00	186 807,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	380 391,07	186 807,00	186 807,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 339 287,12	3 609 562,00	3 609 562,00
		+		
		RESTES A REALISER N-1 (11)	317 623,00	
			+	
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00	
			"	
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 927 185,00	

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Non restés à réaliser.

(4) Le vote de l'ordre dépendant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir statut II B-3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A-3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, Cf 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Autre prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inactive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 130)	393 875,60	839 151,76	839 151,76
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	57 530,00	576 815,58	576 815,58
1322	Subv. non transf. Régions	157 900,00	6 000,00	6 000,00
1323	Subv. non transf. Départemental	118 105,00	256 336,18	256 336,18
13241	Subv. non transf. Communes du GPP	20 740,60	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 160)	355 277,51	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	355 277,51	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	756 153,11	839 151,76	839 151,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	255 940,19	223 710,24	223 710,24
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 940,19	173 710,24	173 710,24
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA réel)	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
924	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	255 940,19	223 710,24	223 710,24
458202	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (5)	30 000,00	0,00	0,00
458203	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMPI (5)	297 727,68	52 927,68	52 927,68
458204	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (5)	174 999,60	0,00	0,00
458205	OPS GEMAPI AUBAGNE LA PENNE (5)	90 000,00	0,00	0,00
458206	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (5)	70 000,00	0,00	0,00
458207	OPT Autre Aménagement GEMAPI (5)	97 000,00	5 976,00	5 976,00
458208	OP8 Autre Aménagement gemaPI (5)	100 000,00	0,00	0,00
458211	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (5)	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00
458212	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (5)	0,00	77 072,32	77 072,32
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	859 727,28	1 889 069,06	1 889 069,06
	TOTAL RECETTES REELLES	1 865 826,58	2 942 862,06	2 942 862,06
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	302 657,79	302 657,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	33 587,52	37 313,21	37 313,21
28031	Frais d'études	28 422,86	31 429,20	31 429,20
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92	865,92
28183	Matiériels de bureau et informatique	3 287,62	3 427,53	3 427,53
28184	Matériel	903,12	967,78	967,78
28188	Autres immeubles corporelles	0,00	514,78	514,78
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 587,52	339 965,00	339 965,00
041	Opérations patrimoniales (9)	360 391,07	186 807,00	186 807,00
2031	Frais d'études	306 362,16	186 807,00	186 807,00
2033	Frais d'insertion	52 028,91	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	393 878,59	526 772,00	526 772,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 259 799,17	3 469 634,00	3 469 634,00
		+		
		RESTES A REALISER N-1 (10)	180 000,00	
			+	
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	277 551,00	
			=	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECHETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 927 185,00

(1) Détailler les chapitres invalidoires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I.2.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, II/ 040 = DI/ 642.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 004 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI/ 041 = IV/ 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	III B3
---	-----------

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	
	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé en OATENI	Montant des lignes N°1	Montant des remboursements N°1	
				Intérêts (3)	Rambarisement du trésor
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances en banque					
5193 Litiges de trésorerie					
519312 Litiges de trésorerie liés à un entrepreneur					
5194 Billets de trésorerie					
5195 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° 40CR : INT20200071C du 22/02/2020.

(2) Indiquer la date de la décision de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'administrateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organisme débiteur (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au temps 6515, sauf pour les emprunts soumis d'une option de remboursement pour financement pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au temps 6011 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au temps 6010.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Périmètre fixe, indiquer le niveau de détail)	Organisme prêteur ou chef du fil	Date de signature	Date du premier rembour- sement (t)	Nombre [2]	Type de taux d'intérêt (2)	Index [4]	Niveau de taux [5]	Taux initial [6]	Dévié	Profil d'amor- tissemen- t [7]	Presta- tion de rembo- ursement anticipé [8]	Caté- gorie d'em- prunt [9]
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auxiliaires des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros (Total)												
025678 1	BONNE AIREA CAISSE DEPÔTS ET COMPTAISSES CAISSE D'ESPAGNE	01/10/2010 12/11/2019 25/01/2012	30/01/2011 12/05/2021 25/03/2012	334 000,00 138 000,00 16 265,00	F F F			3,720 1,570 6,375		T S S		A-1 A-1 A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de rachat sur signature (Total)												
165 Detractions et creditevements reçus (Total)								0,00				
167 Emprunts et dettes assortis des candidats particuliers (Total)								0,00				
1671 Avenants conclusifs du Trésor (Total)								0,00				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)								0,00				
1676 Dettes pour METP ou PPP (Total)								0,00				
1678 Dettes diverses incomptabilisées (Total)								0,00				
1679 Autres emprunts et dettes (Total)								0,00				

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisation gestion du chif de l'é	Date de signature	Date de d'émision ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Structures et dates à mobiliser du syndicat			Taux initial	Taux initial	Profil d'avoc- tissement (7)	Profil de rembour- sement anticipé GIR	Possibilité de Géné- ration d'amor- cement [8]
					Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Niveau de taux (5)			Dévises	Péri- odicité des service- ments (6)	
102 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00							
103 Autres emprunts (Total)					0,00							
1002 Bonis à moyen terme négociation (Total)					0,00							
1007 Autres dettes (Total)					0,00							
Total général					653 240,00							

(1) Si un emprunt obéit à plusieurs modalités, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : constante (c'est-à-dire un taux variable qui n'incorpore pas automatiquement d'ajustement dans comme la simple addition d'un taux initial de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Rembourser le ou les types d'indas (ex : Emission à maturité).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer le profil d'amortissement progressif, F pour fixe, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A+ (cf. la classification des emprunts selon le principe de la directive IICB 1010/07/TC du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de control	Court terme ? O/N (14)	Montant courant	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du ma- tériau (13)	Durée résiduelle (en années) (12)	Type de taux (15)	Taux d'intérêt index (13)	Taux d'intérêt fixe à la date de vote du budget (14)	Amortissement de l'existence		ICHE de l'exercice
									Montant initial au 01/01/11	Montant restant à échéance	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		464 841,08					22 694,68	15 722,25	0,00
1641 Emprunts en cours (Total)		0,00		454 840,08					22 694,68	15 722,25	0,00
0225508 1 0264748 A231100B		0,00	A-1	211 633,48	15,75	F	3,865	11 133,32	7 715,74	3,90	1 278,24
1642 Emprunts en devises (Total)		0,00	A-1	122 460,00	23,03	F	1,570	5 520,00	1 869,18	0,00	222,00
16441 Emprunts assortis d'une option de change sur lignes de banques (Total)		0,00	A-1	120 825,00	19,67	F	5,373	6 041,54	5 849,53	0,00	1 575,46
165 Délais et saufconsentement requis (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidaées du Trésor (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur sommes spéciales (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MTP et PPP (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes diverses locataires-acquéreurs (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
1677 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
169 Autres emprunts (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
170 Biens à moyen terme négociables (Total)		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUEAUNE - BP - 2022

Nature Pour chaque ligne, indiquer la nature du crédit)	Couverteur ? O/N (19)	Montant courant éventuelle (51)	Catégorie d'emprunt éventuelle (52)	Durée résiduelle (en années) (53)	Économies et dettes au bilan de			Autorisés de l'exercice ICHE de Poursuite
					Capital investi ou ma- térie (54)	Type de taux (55)	Taux d'intérêt franc (12)	
1007 Autres crédits (56)		0,00		0,00				
Total général	O/N	454 840,00					0,00	3 112,78
					27 694,65		15 722,25	0,00
							0,00	0,00

(51) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de tranchette, il faut faire mention le remboursement du capital de la dette prioritaire pour l'ordre de remboursement au niveau ordonnancement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de préciser la taux au cours des opérations de couverture.

(11) Catalogue d'emprunt. Exemple A : I (cf. la dématérialisation des emprunts suivant la typologie de la cédula 10CBRIS/0077C du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt associé aux opérations de couverture : F : fixe ; U : variable simple ; C : variable complexe [nous parlons de taux variables qui n'ont pas nécessairement la même périodicité que les taux utilisés dans les opérations de couverture].

(13) Montant des fonds en cours au 31/07/19 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vente du budget.

(15) Il s'agit des intérêts due au titre du contrat initial en nomenclature à l'échéance + (moyens déclarés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'échéance 07/08.

(16) Indiquer les intérêts éventuels moins reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 7/08.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV A.2.3
---	--	-------------

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts versés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Prise en compte ligne, indiquant le territoire du contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 21/01/11 (3)	Type d'obligation (4)	Durée (5)	Date des échéances courantes	Taux maximum (6)	Taux maximum (7)	Coût de service (7)	Taux maximum après écoulement (8)	Taux maximum après écoulement (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (10)	% gagné	Type de taux selon la capitalisation (10)
Emprunt de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou arrondi (Arrondi) (A)														
TOTAL (A)		5,00	0,00											
Banque simple (B)														
TOTAL (B)		5,00	0,00											
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		3,02	6,35											
Multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00											
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00											
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00											
TOTAL GENERAL		0,00	0,00											

(1) Répartis par emprunteur selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonnes conduites) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée du prêt et après application de tout autre éventualité.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le plan du nominal couvert et le plan non couvert.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du contrat et le taux non couvert.

(4) Indiquer la classification des fonds sous-jacent suivant la typologie de la clé de classement (0 à 10) : 1 : intérêts zéro euro / 3 : Ecart indicatif 20 milles euro / 4 : Indicateur hors zone euro.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux minimum du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux maximum du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de service : indiquer la hauteur de l'apport après opération de couverture immédiate. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux A la date de verse du budget.

(8) Montant, indice ou formule.

(9) Indiquer les intérêts à percevoir au fil du contrat d'échange et comptabilisés à l'ancien taux.

(10) Indique le intérêts à payer au titre du contrat initial ou complémentaire à l'ancien taux à la date du verse du budget.

(11) indique les intérêts à percevoir au fil du contrat d'échange et comptabilisés à l'ancien taux.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices sans euro	(2) Indices intérêts bancaire ou sans euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices sans euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices entre l'un et un indice hors zone	(5) Ecart d'indices hors zone	(6) Autres indices
(A) Taux fixes simples, Taux variables simples, Récharge de taux fixe contre taux variable ou inversement, Récharge de taux structurel contre taux variable ou taux fixe (seule unité), Taux variable simple plafonné (cap) ou soustrait (floor)							
Nombre de produits	3	0	0	0	0	0	
% des encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	464 840,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Taux fixes simples, Poids d'effets de levier							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% des encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% des encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% des encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% des encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0,00	
% des encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Celle annexe indique le stock de dette au 31/12/2021 après corrections de couverture dévaluée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 609,79 €	19-12-1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre matériel	10	19/12/1996
L	Autres	10	19/12/1996
L	Autres immobilisations corporelles	15	19/12/1996
L	Autres réseaux	20	19/12/1996
L	Concessions et droits similaires	2	19/12/1996
L	Frais de recherche et développement	5	19/12/1996
L	Frais d'étude non suivies de réalisation	5	19/12/1996
L	Frais d'insertion	2	19/12/1996
L	Logiciels bureautique	2	19/12/1996
L	Logiciels de gestion	5	19/12/1996
L	Matériel de bureau et informatique	5	19/12/1996
L	Matériel de transport	10	19/12/1996
L	Mobilier	10	19/12/1996

ETAT DES IMMOBILISATIONS

au 01/01/2022

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Dotations 2022Dépenses au 01/01/2022
Recette en 2022

DESIGNATION DE L'IMMOBILISATION	Date Acquisition	Valeur d'acquisition	Durée Amort.	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable 01/01/2022	Amortissement de l'exercice
28051 - Immobilisations incorporelles						
Logiciel Arc Gis	2017	8468,00	5	2 774,40	693,60	693,60
Logiciel Indisign	2018	861,60	5	172,32	689,28	172,32
						865,92
28188 - Autres immobilisations corporelles						
Appareil photo						
Ecran Photo	2015	2 688,00	10	1 612,80	1 075,20	268,80
GPS TDC 100 (DSE)	2017	2 470,80	10	988,32	1 481,48	247,08
				Rattrapage sur Amort doubleton de 516,98 + 1,10 €	-	1,10
28184 - Mobilier						514,78
	2020	1 965,60	5	995,12	1 572,48	393,12
	2021	1 951,50	5			390,30
	2021	921,80	5			184,36
						967,78
28183 - Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	2016	1 456,80	5	1 456,80	-	-
Ordinateur de bureau	2016	2 281,56	5	2 281,56	-	-
Ordinateur de bureau	2017	809,00	5	809,00	242,51	242,51
Ordinateur Port. / Vidéo Proj.	2017	1 487,97	5	967,19	520,78	520,78
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	5 011,20	5	1 002,00	4 009,20	1 002,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2020	3 485,60	5	693,00	2 772,60	693,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2021	846,00	2	-	846,00	423,00
Ordinateur Port. / Ecrans	2021	1 731,20	5	-	2 731,20	546,24
						3 427,53
28182 - Véhicule						
28033 - Frais d'insertion						
Apurement du Cpte 2033	2016	108,00	1		108,00	108,00
						108,00
28031 - Amortissement études						
Apurement du Cpte 2031	2016	17 232,00	1		17 232,00	17 232,00
Apurement du Cpte 2031	2020	70 986,00	5	14 197,20	56 788,80	14 197,20
						31 429,20
TOTAL						37 313,21

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	IV
	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	22 695,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	22 695,00	22 695,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 695,00	22 695,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpté résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 695,00	317 623,00	0,00	340 318,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice validés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	389 965,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	50 000,00	50 000,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13158	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	339 965,00	339 965,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	31 429,20	31 429,20
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92
28183	Matériel de bureau et informatique	3 427,53	3 427,53
28184	Mobilier	967,78	967,78
28188	Autres immo. corporelles	514,78	514,78
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	302 651,79	302 651,79

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	389 965,00	180 000,00	277 551,00	173 710,24
				1 021 226,24

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (5)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédit de l'exercice validé lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV A9

A9 – CHAPITRE D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Initiés de l'opération : OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOU	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
	DÉPENSES (a)				
458101 Dépenses nouvelles (5)		56 847,00	0,00	0,00	0,00
458101 Meublements nivels dépenses (5)		10 476,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		45 371,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)		56 847,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)				
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		5 092,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire		50 955,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		56 847,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802	Initiés de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP EARLIER	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
	DÉPENSES (a)				
458102 Dépenses nouvelles (5)		55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)		55 680,00	0,00	105 480,00	105 480,00
	RECETTES (b)				
458202 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		161 160,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire		85 000,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		75 500,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		161 160,00	0,00	0,00	0,00

	DEPENSES (a)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
458103 Dépenses nouvelles (5)	112 927,68	0,00	0,00	0,00
458103 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	112 927,68	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	112 927,68	0,00	0,00	0,00
REÇEVITES (b)				Date de la délibération :
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68
040 Financement par le mandataire	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	60 000,00	0,00	52 927,68	52 927,68

	DEPENSES (a)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
458104 Dépenses nouvelles (5)	95 737,06	0,00	49 784,00	49 784,00
458104 (5)	15 954,00	0,00	49 784,00	49 784,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
458104 Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	95 737,06	0,00	49 784,00	49 784,00
REÇEVITES (b)				Date de la délibération :
458204 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	145 521,06	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	145 521,06	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	145 521,06	0,00	0,00	0,00

	DEPENSES (a)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
N° opération : 45004	Initiée de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
458104 Dépenses nouvelles (5)	79 783,06	0,00	49 784,00	49 784,00
458104 (5)	15 954,00	0,00	49 784,00	49 784,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
458104 Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	95 737,06	0,00	49 784,00	49 784,00
REÇEVITES (b)				Date de la délibération :
458204 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	145 521,06	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	145 521,06	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	145 521,06	0,00	0,00	0,00

	DEPENSES (a)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
N° opération : 45005	Initiée de l'opération : OPS GEMAPI AUBAGNE LA PENNE			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
458103 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
458103 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45805

Initiatives de l'opération : OPS GEMAPI AUBAGNE LA PENNE				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votes	Total (4)
DEPENSES (a)				
458105 Dépenses nouvelles (5)	10 992,00	0,00	0,00	0,00
040 Travail réalisés par le personnel du mandataire	10 992,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)				
458205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	25 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	25 000,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	25 000,00	0,00	0,00	0,00

Initiatives de l'opération : OPS GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votes	Total (4)
DEPENSES (a)				
458106 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
040 Travail réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
RECETTES (b)				
458206 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	10 000,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	0,00	0,00

Initiatives de l'opération : OP7 Autre Aménagement GEMAPI				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votes	Total (4)
DEPENSES (a)				
458107 Dépenses nouvelles (5)	8 975,00	0,00	4 008,00	4 008,00
	5 400,00	0,00	4 008,00	4 008,00

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BY DE LHUVEAUNE - BP - 2022

N° opération : 45807

Initié de l'opération : OP7 Autre Aménagement GEMAPI					Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
458107 (5)	3 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	8 976,00	0,00	4 008,00	4 008,00	
RECETTES (b)					
458207 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00	
040 Financement par le mandataire	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	3 000,00	0,00	5 976,00	5 976,00	

N° opération : 45808

Initié de l'opération : OP8 Autre Aménagement gemapi					Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458108 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
RECETTES (b)					
458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45811

Initié de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI					Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458111 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	1 620 788,00	1 620 788,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE - SYNDICAT MIXTE DU BV DE L'HUVEAUNE - BP - 2022

N° opération : 45811

Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DÉLEGATION DE COMPÉTENCE GEMAPI					Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N [2]	RAR N-1 [3]	Nouveaux crédits votés	Total [4]	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REVENUS [b]					
458211 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	
041 Financement par emprunt à la charge du fonds	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1 744 024,00	1 744 024,00	
 N° opération : 45812					
Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE					Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N [2]	RAR N-1 [3]	Nouveaux crédits votés	Total [4]	
DEPENSES [a]					
458112 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
REVENUS [b]					
458212 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	
041 Financement par emprunt à la charge du fonds	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	77 072,32	77 072,32	

(1) Ouvrir un casier par opération pour contrôle de liste.

(2) Ensemble des réalisations conservées dans vœux à réaliser.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de report jusqu'à la date de révision.

(4) Total = Recette à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Il renvoie à la nature des travaux.

(6) Le résultat 45 doit être détaillé comme mentionné au point 20 concernant les dépenses qui en résultent.

(7) Indiquer le chiffre.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFETIFS POURVUS SUR EMPLOIS		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	BUDGETAIRES EN ETP ⁴	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services		9,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
ADJOINT		4,00	0,00	4,00	4,00	2,00	1,00
REDACTEUR	C	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	1,00
	B	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
INGÉNIEUR	A	11,00	0,00	11,00	11,00	6,00	5,00
TECHNICIEN	B	5,00	0,00	5,00	5,00	3,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITÉS (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		20,00	0,00	20,00	11,00	3,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire N° N2R : INT38020102C du 23 mars 1993. Les emplois non cités sont également compris dans le filtre d'origine.

(2) Catégorie : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'autorité de délégation. Les emplois permanents à temps complet sont considérés pour une unité, les emplois à temps partiel sont proposés pour une unité, les emplois à temps partiel sont proposés pour une unité, les emplois à temps partiel sont proposés pour une unité et les emplois à temps partiel sont proposés pour une unité.

(4) Emplois permanents (ETP). La décomposition est proportionnelle à l'activité des agents, évaluée par leur quotient de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Exemple : un agent à temps plein (quotient de travail = 120 %) possède l'unité d'activité dans l'année correspondant à 1 ETP ; un agent à temps partiel à 50 % (quotient de travail = 60 %) possède l'unité d'activité correspondant à 0,5 ETP (6,0 x 5 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, et emplois spécifiques « régis par l'article 138ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 » etc.

(1) Emplois permanents à temps partiel pour une unité, les emplois à temps partiel sont proposés pour une unité, les emplois à temps partiel sont proposés pour une unité et les emplois à temps partiel sont proposés pour une unité.

;

;

;

;

;

;

;

;

;

Rattachements 2021 et contre-passations 2022

2021D0000062	6164	831	400,00 € Rattachement
2021D0000067	6228	831	2 210,40 € Rattachement
2021D0000068	6226	831	2 378,40 €
2021D0000061	6228	831	2 935,00 € Rattachement
2021D0000060	6228	831	4 462,10 € Rattachement
2021D0000060	6226	831	5 124,00 € Rattachement
2021D0000051	6228	831	5 348,00 € Rattachement
2021D0000050	6226	831	5 570,00 € Rattachement
2021D000046	6228	831	7 126,00 € Rattachement
			7 126,00 € Rattachement
			20 910,50 € Rattachement
			65 005,00 €
			65 005,00 €

2020R000022	7472	831	17 500,00 € Rattachement
2020R000005	74741	831	0 000,00 € Rattachement
2020R000015	7478	831	10 000,00 € Rattachement
2020R000014	7478	831	35 000,00 € Rattachement

70 500,00 €

Aubagne, le 21/01/2022



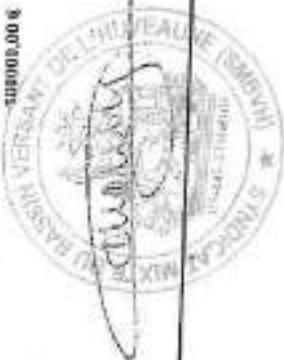
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE
932 AVENUE DE LA FLEURIDE
13600 Aubagne

Etat des recettes certaines restant à émettre
SYNDICAT MIXTE DU BV DE L'HUVEAUNE - 2.021

07/09/2022 - 03:01:08

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Function	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1321 - Etat et établissements nationaux						
2021R000004		CONVENTION 2021 6263 PROGRAMME TRAVAUX 2021	AGENCE DE L'EAU	831	100000,00 €	
2021R000003		CONVENTION 2020 5707 PROGRAMME TRAVAUX 2020 AR 08/07/2017 SUBVENTION PAPI	AGENCE DE L'EAU	831	40000,00 €	2021R000004
2020R000007			PREFECTURE BOUCHES DU RHONE	831	30000,00 €	2020R000007
Compte : 1323 - Départements						
2021R00002		CONVENTION AC 016287 PROGRAMME TRAVAUX 2021 CONV AC 013668 PROGRAMME TRAVAUX 2020	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	10000,00 €	
2021R00001			CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	831	40000,00 €	2021R000001

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur :

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT
DE L'NUVEAUNE
932 AVENUE DE LA FLEURIDE
13490 AUBAGNE

Etat des dépenses engagées non mandatées
SYNDICAT MIXTE DU BV DE LHUVEAUNE - 2021

07/02/2022 - no 01109

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N°1
Compte : 2031 - Frais d'études	20200000016	MO AUROL	REPARA	031		11160,00 €	
Compte : 2103 - Matériel de Bureau et matériel informatique	20210000063	MATERIEL INFORMATIQUE	ACTIS INNOVATION	031		1160,00 €	20200000016
Compte : 2312 - Agencements et aménagements de terrains	20200000018	LOT N°2 GENIE VEGETAL ET AMENAGEMENT BOIS PROGRAMME TRAVAUX ENTETEIN	SAS LA COMPAGNIE DES FORESTIERS EDEA	031		3523,00 €	20210000063
	20210000010			031		2864,00 €	20210000010

Le présent état est rendu à la somme de :

L'ordonnateur :

317623,00 €



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/01/2022

Présenté par Le PRESIDENT (1),

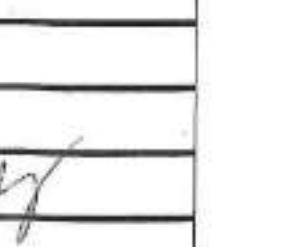
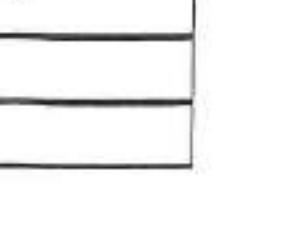
A Aubagne, le 07/02/2022

Le PRESIDENT,

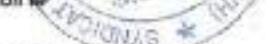
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Aubagne, le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain ROUSSET	
Alfred POLLUS	
Aicha SIF	
CARINE PAILLARD	
CHRISTIAN OLLIMER	
CLAUDE FABRE	
Claude POURCHIER	
DIDIER EL RHARBAYE	
Didier REAULT	
Emmanuel GOVERNALLE	
Fanny MAUTREF	
JEAN JACQUES COULOMB	
JEAN PIERRE GIORGI	
Jean-Marie LEONARDIS	
Julie GABRIEL	
Julien RAVIER	
KARINE MEDA	
LAURENCE BRULEY	
Laurent SIMON	
Lionel DE CALA	
MICHEL LAN	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Olivier PAILLARD	
Olivier ARTUPHEL	
PASCAL AGOSTINI	
René CONTAT	
Serge PEROTTINO	
VERONIQUE MIQUELLY	

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le

A Aubagne, le 07/02/2022

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICALSYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15



SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux et le sept février à quinze heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS: Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PERTOTTINO

POUVOIR: De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES: Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°6

OBJET : Demande de subventions : définition d'aménagements GEMAPI sur le bassin versant du Jarret.

Monsieur Didier Réault rapporte :

Les 3 et 4 octobre 2021 le territoire a été frappé par un épisode pluvieux intense engendrant de fortes précipitations (190 à 200mm sur la commune d'Allauch).

Si l'amont du bassin versant a été relativement épargné cela n'a pas été le cas pour sa partie aval et notamment sur le principal affluent de l'Huveaune qu'est le Jarret. Les communes d'Allauch et de Plan de Cuques ont été fortement touchées par ces évènements avec des dégâts parfois très importants (murs effondrés, voitures transportées, maisons inondées, etc.).

Les communes de Plan de Cuques et Allauch ont sollicité le SMBVH afin d'être appuyé sur la définition de solutions opérationnelles visant à réduire l'aléa inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement.

En réponse, le SMBVH engage un marché d'étude et de maîtrise d'œuvre visant à la définition d'aménagements de réduction de l'aléa inondation. Conformément aux principes de la compétence GEMAPI et en cohérence avec

les termes de la stratégie du PAPI Huveaune-Aygades, le programme de travaux devra répondre à deux objectifs :

- Objectif premier : la réduction de l'aléa inondation,
- Objectif second : la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau, en lien avec les usages.

Pour répondre à ces objectifs, les types d'aménagements envisagés et dont la faisabilité sera étudiée sont les suivants :

- Mobilisation de zones d'expansion de crues ;
- Bassins écrêteurs de crues ;
- Restauration morphologique des cours d'eau ;
- Renaturation des cours d'eau ;
- Rétablissement de la continuité écologique ;
- Décloisonnement des milieux ;

Cette étude devra permettre d'appréhender les principaux enjeux du Jarret et de certains de ses vallons « affluents », ainsi que de réaliser un diagnostic de leurs fonctionnements sur l'ensemble des différents périmètres. Ces investigations devront permettre non seulement une réduction de l'aléa inondation mais aussi une amélioration des qualités écologiques et paysagères du réseau hydrographique concerné. Pour affiner et fiabiliser les résultats, des études techniques complémentaires de type topographiques et géotechniques seront nécessaires.

Après échanges avec nos partenaires technico-financiers sur ces besoins complémentaires, il s'est avéré possible d'obtenir le plan de financement suivant :

		SMBVH		Conseil Départemental 13		Agence de l'eau RM	
	Coût global (€)	€	%	€	%	€	%
Etudes (HT)	250 000 €	50 000 €	20	137 500 €	55	62 500 €	25
Etudes (TTC)	300 000 €	60 000 €	20	165 000 €	55	75 000 €	25

Cette étude s'articulera avec l'autre étude engagée également par le SMBVH sur le territoire de la commune de Marseille, en lien avec la démarche « MRU-Jarret-La Rose ».

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier Réault,

VUS

- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,

- L'arrêté Préfectoral portant transformation du Syndicat de l'Huveaune en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et des Gestion des Eaux) établi en date du 4 novembre 2020,
- La délibération n°1 du SMBVH du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI complet) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades,
- La délibération du 17 décembre 2020 de la Métropole portant approbation du montant de la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024, à l'appui d'un programme d'actions,
- La délibération de juin 2021 de la Métropole d'approbation des conclusions de la démarche SOCLE et des modalités d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence.

CONSIDERANT

- Le contenu de la SLGRI, approuvée en février 2017, à décliner opérationnellement à l'échelle du Territoire à Risque Important d'inondation Marseille-Aubagne,
- Le contenu de la stratégie de prévention du risque inondation formalisée dans le PAPI Huveaune-Aygalades, labellisé et en cours de mise en œuvre,
- le Contrat de Rivière et la synergie recherchée entre risque inondation et qualité des milieux aquatiques,
- La légitimité du SMBVH au vu de ses compétences et statuts, de piloter le volet inondation de la gestion concertée à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune,
- Que le programme d'actions 2021-2024 relatif à l'exercice de la compétence GEMAPI au niveau métropolitain délibéré le 17 décembre 2020 prévoit l'accompagnement de la Métropole par le SMBVH sur son territoire situé sur le bassin versant de l'Huveaune,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique du Syndicat et de ses membres,
- Les conventions (et leurs avenants) de délégation de compétence et de quasi-régie entre le SMBVH et la Métropole,
- La vulnérabilité des territoires face au risque inondation et la nécessité d'accompagner dans la meilleure dynamique possible le renforcement de sa prévention et de sa gestion,
- L'avis favorable du Bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement de l'étude visant à définir les aménagements structurels de réduction de l'aléa inondation sur le sous-bassin versant du Jarret,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention relatif à la mise en œuvre de cette action auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



07/02/2022

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n° 6

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONESYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux et le sept février à quinze heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°7

OBJET : Demande de subventions : Définition et réalisation d'aménagements sur l'Huveaune entre Aubagne et la Penne sur Huveaune – Traitement des premiers points de débordement.

Monsieur Pascal Agostini, premier vice-Président du SMBVH rapporte :

L'action BD 49 du Contrat de Rivière vise à définir des aménagements GEMAPI de l'Huveaune entre Aubagne et La Penne-sur-Huveaune par traitement des « points de débordement ».

Dans ce cadre, le SMBVH a lancé en 2021 une mission de maîtrise d'œuvre dont les principaux objectifs étaient :

- De protéger la commune de La Penne-sur-Huveaune des débordements pour les débits inférieurs à 115 m³/s ;
- De ralentir les écoulements sur l'Huveaune sur 4 km, ce qui réduira la vulnérabilité aux inondations des bâties pour les crues fréquentes ;
- De participer à la restauration et la valorisation du cours d'eau afin de lui redonner sa fonctionnalité écologique.

- Une première demande de subvention a été faite en 2019 auprès du département pour un montant de 80 000€HT. Le montant de la fiche action étant de 300 000€ HT, il convient d'effectuer une seconde demande sur le reliquat afin de financer la suite des études opérationnelles.

Le plan de financement est le suivant :

	Coût global (€)	SMBVH		Conseil Départemental 13	
	€	%	€	%	
Etudes (HT)	220 000 €	110 000 €	50	110 000 €	50

Pour mémoire, les travaux de mise en œuvre sont financés dans le cadre du dispositif de PAPI, labellisé en 2020 par l'Etat, et objet d'autres demandes de subventions.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pascal Agostini,

VUS

- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,
- La délibération n°3 du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération du 17 décembre 2020 de la métropole portant approbation du programme d'actions pluriannuel 2021-2024,
- La délibération du 17 décembre 2020 de la métropole portant approbation du montant de la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024,
- La délibération de juin 2021 de la métropole d'approbation des conclusions de la démarche SOCLE et des modalités d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence,

CONSIDERANT

- Le contenu de la SLGRI, approuvée en février 2017, à décliner opérationnellement à l'échelle du Territoire à Risque Important d'inondation Marseille-Aubagne,
- La légitimité du SMBVH au vu de ses compétences et statuts, de piloter le volet inondation de la gestion concertée à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune,
- Que le programme d'actions 2021-2024 relatif à l'exercice de la compétence GEMAPI au niveau métropolitain délibéré le 17 décembre 2020 prévoit l'accompagnement de la Métropole par le SMBVH sur son territoire situé sur le bassin versant de l'Huveaune,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique du Syndicat et de ses membres,

- Que le Syndicat est porteur des dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- Les conventions (et leurs avenants) de délégation de compétence et de quasi-régie établies depuis 2019 entre le SMBVH et la Métropole, et les conventions à venir,
- La vulnérabilité des territoires face au risque inondation et la nécessité d'accompagner dans la meilleure dynamique possible le renforcement de sa prévention et de sa gestion,
- Que le SMBVH est labellisé EPAGE,
- L'avis favorable du Bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement de l'étude visant à définir les aménagements structurels pour traiter les premiers points de débordement entre Aubagne et la Penne sur Huveaune,

ARTICLE 2: AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention relatif à la mise en œuvre de cette action auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

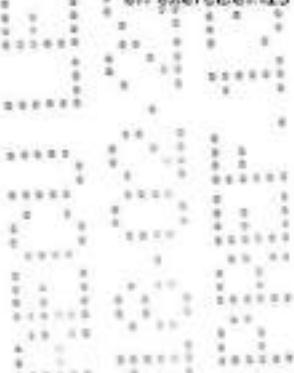
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONESYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNENombre de Conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'An deux mille vingt-deux et le sept février à quinze heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBYE

DELIBERATION N°8

OBJET : Demande de subventions relatives au programme 2022 d'entretien et de gestion des cours d'eau

Monsieur Christian OLLIVIER, vice-Président du SMBVH rapporte :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune est un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et de ses missions associées pour une gestion intégrée par bassin versant.

La mise en œuvre de programmes de travaux d'entretien s'effectue sur le territoire d'adhésion du SMBVH de façon statutaire, c'est-à-dire par transfert de la compétence GEMAPI à notre EPAGE pour ce volet par ses membres, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération Provence Verte. D'ici l'entrée en vigueur des statuts de l'EPAGE HuCA, la mise en œuvre de travaux d'entretien nécessaires en dehors du bassin versant de l'Huveaune pour les cours d'eaux côtiers "orphelins" (Cassis, Ceyreste, la Ciotat, Côte Bleue...) se fait par le biais d'une convention de quasi-régie avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les travaux d'entretien constituent la première étape de la politique globale de restauration des milieux et de prévention des inondations, dans une vision de reconquête des trames vertes et bleues naturelles. À cet effet, le SMBVH met en œuvre depuis une quinzaine d'années des travaux pluriannuels, à l'appui d'arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général, en lieu et place du propriétaire riverain si une défaillance vis-à-vis des obligations d'entretien est avérée.

Dans ce cadre, outre les travaux de confortement de berge, de gestion des atterrissements (dépôts importants de sédiments réduisant la capacité hydraulique du lit mineur), de prévention de formation des embâcles (arbres, objets ou matériaux susceptibles de créer un bouchon, empêchant l'évacuation de l'eau), le Syndicat mène également des actions de renaturation sur des sites spécifiques dont l'état le justifie.

Cette programmation annuelle d'intervention s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'entretien (définie à l'appui d'études "PPGE" et de dossier "DIG"-déclaration d'intérêt général) et du Contrat de Rivière en cours de mise en œuvre. Ces travaux s'articulent avec les projets d'aménagement et de valorisation des berges portés sur différents secteurs du bassin versant de l'Huveaune et plus globalement du futur EPAGE HuCA.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER,

VUS

- Les arrêtés inter préfectoraux du 4 août 2017 (prorogée en 2021 jusqu'au 4 aout 2027) le et du 21 décembre 2018 portant autorisation et Déclaration d'Intérêt Général pour les programmes pluriannuels de travaux d'entretien et de restauration de l'Huveaune et ses affluents,
- L'arrêté inter préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH,
- L'arrêté inter préfectoral du 4 novembre 2020 portant transformation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du SMBVH et délimitation de son périmètre d'intervention,
- La délibération 3 du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération 1 du 13 décembre 2021 sur le Rapport des Orientations Budgétaires.

CONSIDERANT

- Que la gestion des cours d'eau dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'entretien annuel est essentielle pour la lutte contre les inondations,
- Qu'il s'agit sur le territoire du Bassin versant de l'Huveaune d'une compétence statutaire confiée par transfert au SMBVH, par ses 2 EPCI membres,
- La convention de quasi-régie entre le SMBVH et la Métropole et ses avenants,

- Les documents PPGE et DIG et le programme prévisionnel 2022 de restauration et d'entretien des cours d'eau du SMBVH,
- Les démarches en cours par le SMBVH d'élaboration de nouveaux PPGE et dossiers DIG,
- Qu'il est nécessaire de solliciter les partenaires institutionnels et financiers pour le financement de ce programme de travaux,
- L'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions au meilleur taux de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2022, selon le plan de financement en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Annexe : Eléments financiers relatifs au programme 2022 de restauration et d'entretien des cours d'eau en gestion SMBVH

Montant prévisionnel : 500 000€ TTC - 400 000€ HT

(Dépenses en section d'investissement)

Financier	Montant €HT et taux de financement (%)
SMBVH	88 000€ (22%)
Agence de l'eau	120 000 (30%)
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	192 000 (50% de l'assiette éligible de 384 000 € - retrait de la part de travaux réalisés dans le Var)

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONESYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS: Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR: De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES: Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°9

OBJET: Attribution d'une subvention à l'association « Citoyens de la Terre » pour le projet « Symbiose Vallée » sur la période de février à août 2022 dans le cadre de la phase 2 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune en réponse opérationnelle à l'action E.3.2 : les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

Monsieur le Président rapporte :

Pour la seconde phase du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, le SMBVH est maître d'ouvrage de l'ensemble des actions relatives à la déclinaison opérationnelle de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF). Pour leur déploiement, le SMBVH s'appuie sur des structures tierces selon les modalités de mise en œuvre défini au contrat : passation de marché public, conventionnement de prestation suite aux appels à projets ISEF du SMBVH et subventionnement de projets ponctuels d'acteurs associatifs labellisés ISEF.

En 2022, le SMBVH a programmé un nouvel appel à projets visant à déployer des projets associatifs répondant aux enjeux du Contrat de Rivière, au Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et à la stratégie ISEF dès le mois de septembre 2022 et jusqu'à la clôture de ce premier Contrat de Rivière, concomitant avec le

calendrier de la première phase de mise en œuvre du PAPI. Parmi les volets prioritaires à développer dès 2022 dans le cadre de l'ISEF, figure l'enrichissement et le déploiement de projets innovants à destination du grand public et des acteurs économiques du territoire.

Depuis un peu plus d'un an, le SMBVH échange régulièrement sur le plan technique avec l'association « Citoyens de la Terre », agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, et a participé à plusieurs ateliers de travail et visites de terrain. La raison d'être de cette association est d'accompagner la transition écologique, économique et solidaire sur les territoires. L'association « Citoyens de la Terre » a notamment présenté au SMBVH mais également à la Ville de Marseille et à la Métropole AMP son projet « Symbiose vallée », proposant l'animation et le suivi d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale de la basse vallée de l'Huveaune. Plusieurs ateliers ont été animés courant 2021 avec les acteurs économiques concernés et le thème des milieux aquatiques et de ses enjeux (inondation, qualité, déchets, entretien, etc.) était à l'ordre du jour de ces échanges de construction du projet. En 2022, à travers ce projet, l'association « Citoyens de la Terre » prévoit de mobiliser, sensibiliser et de former les entreprises du territoire aux enjeux GEMAPI de la basse vallée de l'Huveaune et de mettre en valeur l'Huveaune via un projet local sur le terrain.

Le projet « Symbiose Vallée » se professionnalise et pour ce faire, l'association « Citoyens de la Terre » sollicite, au-delà du partenariat technique déjà en place, le soutien financier du SMBVH. Courant 2022, ce projet fera l'objet d'une analyse dans sa globalité dans le cadre de l'appel à projets ISEF prévu. La demande de subvention reçue début d'année 2022, objet de la présente délibération, concerne la période de février à août 2022 ; il s'agit de permettre financièrement la réalisation de premières étapes du projet « Symbiose Vallée » dès ce premier semestre 2022.

VU

- La délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,
- La délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF),
- La délibération n°17 du 19 avril 2019 du SMBVH visant au déploiement des projets ISEF et des actions cadres en phase 2 du Contrat de Rivière,
- La délibération n°3 du 5 décembre 2019 du SMBVH approuvant le projet de phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération n°6 du 5 décembre 2019 du SMBVH approuvant les principes de mise en œuvre, par le biais de conventions, de la part externalisée du volet ISEF en seconde phase du Contrat de Rivière,
- Le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association « Citoyens de la Terre » le 21 janvier 2022

CONSIDERANT

- La stratégie ISEF à l'appui du Contrat de Rivière,
- L'enjeu prioritaire de développer des projets ISEF à destination du grand public et des acteurs économiques,
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie ISEF en phase 2 du Contrat de Rivière,
- Le travail conséquent de concertation et d'accompagnement des associations dans leurs actions servant le projet de territoire,
- Le plan d'actions de phase 2 de Contrat de Rivière, approuvé lors du Comité de Rivière du 26 juin 2019,
- La collaboration technique installée entre le SMBVH et l'association « Citoyens de la Terre »,
- Que le projet « Symbiose Vallée » a suivi le protocole de labellisation ISEF et s'inscrit dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre Syndicat,
- La demande de l'association au SMBVH s'élevant à 11% (10 000€) du montant total du projet (89 663€),

- La pertinence d'un appui financier et d'un accompagnement et suivi technique des premières étapes du projet « Symbiose Vallée » dans la perspective d'une candidature de l'association à l'appel à projets à l'appel à projets 2022 du SMBVH,
- L'avis favorable du bureau du SMBVH,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6000 euros à l'association « Citoyens de la Terre » pour les étapes du projet « Symbiose Vallée » réalisées entre février et août 2022.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 6 000€ à l'association « Citoyens de la Terre » pour le projet « Symbiose Vallée », à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au budget 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Projet « Symbiose Vallée »

Citoyens de la Terre

Dates du projet : Février-Août 2022

Contexte de l'action : L'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale de la basse Vallée de l'Huveaune. Des ateliers animés en intelligence collective en 2021 (phase de préfiguration) ont permis d'identifier les enjeux prioritaires et de mobiliser des entreprises de la basse Vallée de l'Huveaune (LEHV, Pole Alpha, Zone Napolon). La préservation, la valorisation et l'optimisation des ressources de l'écosystème « Huveaune » comme facteur d'attractivité et de résilience du territoire fait partie de ces enjeux prioritaires.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mobiliser ; Sensibiliser et former les entreprises et citoyens du territoire pour répondre aux enjeux liés aux risques, à la préservation et à la valorisation des ressources de l'Huveaune
- Valoriser l'écosystème de l'Huveaune comme un facteur essentiel d'attractivité et de résilience pour les acteurs socioéconomiques du territoire

Présentation synthétique de la structure :

Citoyens de la Terre est une Association loi 1901, basée en région Sud (Marseille-Est), créée en 2000 à Marseille.

Elle est Agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Elle réunit des experts de terrain, des chefs d'entreprise, des citoyens, des chercheurs, des réseaux associatifs

C'est une organisation citoyenne et apolitique

Sa raison d'être est d'accompagner la transition écologique, économique et solidaire sur les territoires

Sa méthodologie est une démarche d'intelligence territoriale et citoyenne, nommée « Territoires en VIE »

Elle forme, accompagne et anime des réseaux d'acteurs dans les domaines de : l'économie circulaire (EIT), le tourisme durable, l'éco-développement des territoires, la coopération méditerranéenne.

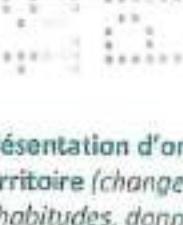
Mise en parallèle du contenu technique de l'action avec les critères ISEF :

<p>Public prioritaire (<i>Entreprises, agriculteurs, riverains, professionnels de l'aménagement, ... / quel mode de mobilisation des participants ?</i>)</p>	<p>Ce sont les entreprises du territoire, les professionnels de l'aménagement et les associations locales citoyennes. Ils seront mobilisés au travers d'une approche en intelligence collective et territoriale (la démarche « Territoires en Vie », reconnue au travers de différents projets menés avec l'ADEME, la région SUD, la métropole, la ville de Marseille)</p>
<p>Couverture géographique (<i>lieu de l'action, diffusion à l'échelle du bassin versant d'une action localisée...)</i></p> <p><i>Le SMBVH sera vigilant à ce que la totalité du territoire soit couvert par les différentes opérations de l'action cadre.</i></p>	<p>L'action pourra démarrer dans la zone de l'Huveaune autour de l'usine ARKEMA (St Menet) et du domaine de la Vallée verte puis pourra ensuite s'étendre progressivement à d'autres zones du bord de l'Huveaune, en impliquant les groupements d'entreprises LEHV, Pole Alpha et Napolon.</p>

Thématisques abordées (*Historique, évolution du cours d'eau, 5 enjeux du Contrat de Rivière, berges, cycle de l'eau, lien avec les études / travaux /projets d'aménagement du SIBVH, ...)*

Le SIBVH sera vigilant à ce qu'une présentation technique du contrat de rivière et de ses enjeux soit faite lors de la rencontre.

- **Gestion locale concertée** : Ateliers d'échange en intelligence collective avec les groupements d'entreprises pour valoriser L'Huveaune comme une ressource/un flux facteur de lien et d'attractivité pour le territoire.
- **Qualité des milieux naturels aquatiques** : Etats des lieux de la ressource biodiversité de la Ripisylve et plus largement de l'écosystème « milieu humide » : identification et valorisation des espèces animales et végétales sur la zone de St Menet.
- Co-construction d'une démarche de science participative impliquant des collaborateurs d'entreprises locales et des citoyens du territoire
- Recherche et partage de solutions fondées sur la Nature afin de répondre aux risques inondations et aux risques climatiques = Identification et diffusion de mesures de gestion adaptées à la préservation et valorisation de l'écosystème de l'Huveaune (ex : Eco-pâturage, plantations et aménagements adhoc...)
- **Cycle et qualité de l'eau / Recherche-action et formation** : Démarche d'optimisation du cycle de l'eau (meilleure gestion des flux entrants et sortants) d'une parcelle au bord de l'Huveaune dans une logique d'écologie industrielle et territoriale (ressources eau + biodiversité + sols)

<p>Favoriser la prise de conscience (coupler la démarche informative avec du terrain, travail sur les effets des actes individuels,...)</p> 	<p>La prise de conscience sera favorisée sur le terrain au travers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préfiguration d'un parcours de sensibilisation et d'expérimentation sur le terrain pour les collaborateurs des entreprises et les citoyens. - La conception d'une démarche de science participative (Protocole accompagné d'un support numérique pour collecter et présenter les données) - La proposition et la diffusion de mesures opérationnelles de gestion écologique aux propriétaires fonciers, aménageurs et entreprises : aménagements durables avec réutilisation des matériaux de gestion (plantes ligneuses) dans des aménagements (bordures), optimisation des fonctionnalités écologiques de l'espace dans une logique d'éologie industrielle et territoriale.
<p>Présentation d'orientations concrètes pour le territoire (changement de perception, changement d'habitudes, donner des exemples d'actions aux personnes ayant participé à la rencontre)</p> 	<p>Changement de perception des entreprises implantées autour de l'Huveaune : L'Huveaune et son écosystème sont des ressources très riches (eau, biodiversité de la Ripisylve, sols), à valoriser, qui apportent de l'attractivité et une valeur ajoutée à l'entreprise et au territoire : amélioration du cadre de vie et de travail, actions fédératrices et porteuses de sens auprès des collaborateurs des entreprises dans une logique de bien commun territorial et sociétal.</p>
<p>Prolongement (Diffusion de supports de communication, implication d'autres publics, intégration/lien avec d'autres évènementiels du bassin versant...)</p> 	<p>Diffusion de supports de communication : Connaissances des richesses de l'Huveaune et mesures de gestion écologique adaptée sur les espaces fonciers privés pour préserver et valoriser la ripisylve.</p> <p>Aménagement de zone de valorisation impliquant les collaborateurs des entreprises, des associations de citoyens et des étudiants</p> <p>Implication de jeunes du territoire (ex: Maison à caractère médico-sociale de la Reynarde)</p>

	Intégration dans les fêtes de l'Huveaune au printemps et à l'Automne 2022
Médiatisation de l'opération (presse, radio, télévision, web, journal interne de mairies ou d'entreprises...) <i>Le calendrier du projet est à transmettre au SMBVH pour soutien dans la diffusion.</i>	Publications / sites web et réseaux sociaux Citoyens de la Terre + réseau « Symbiose Vallée » Journaux internes des mairies Marseille, Penne sur Huveaune et Aubagne Diffusion au travers des outils médias des groupements d'entreprises LEHV (LEH TV), Pole Alpha et Napolon
Partenariats (création de lien avec d'éventuels partenaires privés, associations, collectivités..., recherche de financements particuliers de type mécénat,...)	Association Coopération Planet : Appui à la mise en œuvre, à la communication et à la diffusion sur la zone d'Aubagne Association GERM : Appui à la recherche-action / mise en œuvre de l'action sur la biodiversité et les aménagements durables. Association Grain de la Vallée : partage et mise en synergie avec le projet « îlot de biodiversité » sur le terrain de l'Ecole de la Reynarde Association Groupement d'entreprises partenaires de Symbiose Vallée : LEHV, Pôle Alpha, Napolon Acteurs de l'enseignement et de la recherche : Ecole des Mines d'Ales, École du Paysage & des Beaux arts, CEREGE MECS de la Reynarde : Implication de jeunes citoyens du territoire dans l'action Fondation Léa Nature : mécénat Collectivités territoriale : Ville de Marseille et mairies des secteurs concernés (notamment 11-12), communes, SMBVH : invitation à contribuer aux rencontres et valorisation et diffusion de l'action
Autres informations à souligner (au jugement du porteur de projet)	Ce projet s'inscrit dans la démarche globale « Symbiose Vallée » d'écologie industrielle et territoriale sur la Basse Vallée de l'Huveaune. Il vient répondre aux enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et aux sols sur le territoire

Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune

Volet Information-Sensibilisation-Education-Formation

Fiche « labellisation » Action cadre E.3.2 :

Les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

*CRITERES proposés par le SMBVH et le comité technique de suivi ISEF puis présentés et ajusté en commission ISEF.

Coût total du projet		Sollicitation financière, des différentes structures par le porteur de projet						
Fonctionnement	Logistique - Expertise terrain	SMBVH	ADEME	Région SUD	Département	Mécénat	Part d'autofinancement	
14 250€	75 413€	11%	28%	28%	13% 11%	5%		
	85 663€	10 000€	25 000€	25 000€	10 000€	5 000€	14 663€	

*La participation effective de chaque structure est définie selon les modalités propres à chacune

Evolutions préconisées par le SMBVH (complété par le SMBVH) :

Dans le cadre de la stratégie ISEF, une intégration de contenu technique attenant aux enjeux du Contrat de Rivière et aux activités du SMBVH (études, travaux, aménagements,...) est attendue, lorsque cela sera opportun dans les sujets d'interventions. Des temps d'accompagnement technique pourront être proposés par le SMBVH.

Plus précisément, le SMBVH préconise certains enrichissements techniques du projet tel que présenté. Elles seront notamment à prendre en compte dans la perspective d'un partenariat pluriannuel cadre par une convention dont la mise en place pourrait être effectuée courant 2022 :

- Extension du projet « Symbiose Vallée » à des affluents de l'Huveaune et notamment au Fauge, traversant la Zone d'Activités Aubagne-Gémenos dont les associations d'entreprises ASLP et APAGE sont des partenaires à mobiliser
- Intégration des risques d'inondations dans les thématiques abordées et lien avec les actions du Plan d'Actions de Prévention des Inondations prévues : notamment l'accompagnement des entreprises en zone inondable à la réduction de leur vulnérabilité. Une réflexion sur la désimperméabilisation et la connexion entre le réseau pluvial et la rivière sur les parcelles concernées devra également être proposée.
- Concernant la thématique déchets, le SMBVH souhaite que le projet « Symbiose Vallée » porte des opérations de ramassage dans le cadre de l'opération « Huveaune Propre » (participation en mars et portage en octobre 2022).
- Le SMBVH souhaite travailler avec « Citoyens de la Terre » pour que le sujet des droits et devoirs des entreprises riveraines de l'Huveaune fasse l'objet d'un volet spécifique du projet « Symbiose Vallée » qui représente en effet une opportunité de lien entre le SMBVH et les acteurs mobilisés par Citoyens de la Terre.
- Le SMBVH souhaite également être associé sur le volet relatif à la communication afin d'assurer l'enrichissement technique des messages clés diffusés.
- Concernant l'animation spécifique autour d'un ou des terrains pour sa leur reconnexion aux enjeux de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, le SMBVH souhaite que Citoyens de la Terre prenne en compte le projet de mobilité douce sur les berges de l'Huveaune porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la stratégie de signalétique en bordure de cours d'eau portée par le SMBVH.
- Enfin, le SMBVH préconise que Citoyens de la Terre prévoit à terme et ponctuellement l'ouverture du des site.s à d'autres publics que ceux définis comme publics prioritaires du projet « Symbiose Vallée ».

Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune

Volet Information-Sensibilisation-Education-Formation

Fiche « labellisation » Action cadre E.3.2 :

Les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

Agir ensemble

pour le bassin versant de

L'HUVEAUNE

SMBVH

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

www.syndicat-huveaune.fr



Présenté au bureau du Conseil Syndical SMBVH le : 07/02/2022

Avis favorable sous réserve de :

- présenter un autofinancement de 20% du montant du projet
- transmettre un bilan sur la base des critères et préconisations

Sur la base de l'analyse du dossier et de l'enveloppe subventions disponible votée au budget 2022 par le SMBVH, le montant proposé en délibération du conseil syndical SMBVH du 7 février 2022 est de 6 000€.

Approuvé par le Président du SMBVH :



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICALSYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS: Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR: De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES: Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°10

OBJET : LOGISTIQUE – Acquisition de deux véhicules

Monsieur le Président rapporte :

Le parc automobile du Syndicat est actuellement composé de 4 véhicules sous contrats de location longue durée avec entretien et avec option d'achat éventuelle.

Au vu du renforcement de l'effectif de l'équipe technique du Syndicat, notamment avec l'arrivée d'un technicien de rivière depuis le 2 janvier 2022 et les recrutements prévus cette année avec de nouveaux ingénieurs, impliquant de nouveaux déplacements, il convient de compléter le parc de véhicules pour la réalisation des missions des agents en lien avec l'évolution du périmètre de l'EPAGE.

Il est proposé au Comité Syndical de valider le principe du renforcement du nombre de véhicules avec 2 véhicules supplémentaires.

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°10

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer tout contrat en lien avec l'acquisition de deux nouveaux véhicules,

ARTICLE 2 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°10

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°11

OBJET : ADM – Adhésion du SMBVH à l'ANEBO et désignation des titulaires et suppléants pour l'année 2021.

Monsieur le Président rapporte :

Dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, et à l'initiative de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, le 28 mars 2017 les décideurs locaux ont souhaité constituer l'Agence Nationale des Élus de Bassins. Il s'agit d'une structure dont le principal objectif est de placer la gestion globale de l'eau par bassin versant au cœur de l'aménagement durable des territoires.

La création de cette instance permet notamment :

- L'animation d'un réseau EPTB-EPAGE en articulation avec les réseaux territoriaux existants,
- La mise en place d'un processus de concertation des élus autour de propositions pour accompagner les réorganisations territoriales qui pourront être intégrées dans les SOCLES,
- Le soutien d'une dynamique nationale de mobilisation des collectivités locales autour de l'activité réglementaire et la constitution d'une véritable force de proposition auprès de l'Etat, de ses agences et des parlementaires,

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°11

1

- Le renforcement des échanges d'expériences et du partage des outils entre collectivités,
- La mise en place d'un observatoire national des réorganisations territoriales dans le domaine de l'eau (petit et grand cycle).

La question de la gestion intégrée et concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune est au cœur de la politique élaborée et mise en œuvre par le SMBVH au travers du Contrat de Rivière et du PAPI, et défendue dans le cadre de démarches locales d'organisation de la politique de l'eau comme le SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau).

Ainsi, le Syndicat de l'Huveaune s'est associé à la démarche mise en place par l'ANEBO dès ses débuts en participant aux rencontres organisées par l'Association et en y prenant part de façon active. Lors du Comité de Rivière du 6 décembre 2017, le SMBVH a animé une première session de la rencontre « Les rendez-vous près de chez vous », réunissant près d'une trentaine d'Elus autour de la question de la gestion globale par bassin versant.

Le Syndicat de l'Huveaune est ainsi engagé dans la démarche mise en place par l'ANEBO depuis 2017 et aux principes qu'elle porte pour accompagner et conforter une gestion intégrée par bassin versant. Le Syndicat bénéficie également des supports techniques, juridiques ou autres, proposés par l'ANEBO aux adhérents de son réseau.

Il est proposé que le Syndicat de l'Huveaune poursuive en 2022 son adhésion à l'ANEBO, en tant que membre associé, dans le collège 2 (EPAGE et Syndicats de bassin versant, dénommés « Conseil des EPAGE »), et à signer la charte d'engagement, dont les grands principes sont les suivants :

1. Contribuer à une sensibilisation le plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques.
2. Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant.
3. Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

VU

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants, L 5711-1 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes,

CONSIDERANT

- La nécessité de conforter la gestion intégrée et concertée du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants,
- L'évolution des statuts du SMBVH en EPAGE HuCA et l'extension importante de son territoire et de ses prérogatives,

- L'engagement du SMBVH dans la dynamique initiée par l'Association Nationale des Élus de Bassin depuis l'année 2017,
- La volonté du SMBVH d'adhérer à la démarche portée par l'ANEBO,
- L'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'adhésion au titre de 2022 du SMBVH à l'association Nationale des Élus de Bassin (ANEBO), moyennant une cotisation annuelle précisée dans le règlement intérieur de l'ANEBO, et d'inscrire les fonds nécessaires au budget 2022.

ARTICLE 2 : De maintenir les modalités de représentation du SMBVH à l'ANEBO, à savoir M. Didier REAULT et M. Christian OLLIVIER en tant qu'élus titulaires, et M. Jean-Jacques COULOMB et M. Claude FABRE en tant qu'élus suppléants.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du Syndicat de l'Huveaune à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°11

3

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
SG2, avenue de la Plaine, ZI Les Pauds
13400 Aubagne

 **SMBVH**
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONESYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS: Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR: De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES: Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°12

OBJET : ADM – Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Président rapporte :

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 150 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Le CDG 13 va entamer la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

Le SMBVH, soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CDG13. La mission alors confiée au CDG13 doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La procédure de consultation conduite par le CDG13 comprendra deux garanties :

- une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public)
- une garantie pour les agents relevant de la CNRACL.

La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux. Pour les garanties pour les agents relevant de la CNRACL, un taux unique pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL s'appliquera.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à l'établissement public ayant adhésion définitive au contrat groupe. A noter que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non. Par ailleurs, les frais exposés au titre du présent contrat groupe feront l'objet d'un règlement à hauteur de 0,10 % de la masse salariale de la collectivité à l'intention du CDG13 pendant toute la durée du contrat.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune où l'établissement public une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier la procédure engagée par le CDG13.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le président,

VU

- le code général des collectivités territoriales,
- le Code des Assurances ;
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;
- le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- le code de la commande publique et notamment l'article L. 2124-3 relative à la procédure avec négociation ;

- le code de la commande publique et notamment l'article R. 2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;
- la délibération n° 58_21 du Conseil d'Administration du CDG 13 en date du 6 décembre 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 13 va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 2 : PREND ACTE que les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0,10 % de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG13 pendant toute la durée du contrat.

ARTICLE 3 : PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision d'adhérer ou pas au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 13 à compter du 1er janvier 2023.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président du Syndicat de l'Huveaune à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°12

3

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
832, avenue de la Fleurie, ZI Les Poëuds
13400 Aubagne

 SMBVH
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
Aubagne - Marseille - Toulon - Hyères